



Commission thématique « Eau dans l'aménagement urbain »



Laura CLAVE - Animatrice SAGE Marne Confluence - laura.clave@marne-vive.com

1^{er} février 2022

Pour la bonne tenue de la réunion



- **Veiller à couper vos caméras et micros** pour la fluidité de la retransmission en direct
- **Les questions pourront être posées sur le chat**, elles seront relayées par nos soins au moment des séquences de Questions / Réponses
- En cas de souci technique, vous pouvez utiliser le chat ou appeler le 01 45 11 65 72
- **Les diaporamas vous ont été adressés par mail, ainsi que le dossier de séance**
- Un compte-rendu sera rédigé

Bonne séance !

ORDRE DU JOUR

- Rappels sur le SAGE Marne Confluence
- Propositions des pistes de travail potentielles pour la CT et liens avec le SAGE, avec intervention de:
 - SMV: Point d'information GT « Urbanisme »
 - CAUE 94: Analyse des PLU
 - Bry-sur-Marne: Présentation Charte Qualité Construction et Aménagement Durable
 - EPA Marne (ou EPT GPGE): Etude Urbaine Paysage Eau Biodiversité
- Atelier en ligne sur feuille de route 2022-2024 CT
- Bilan des priorisations
- Présentation actualités : Plan National Eaux pluviales et Projet de recueil cartographique des opérations de gestion intégrée des eaux pluviales



Rappels sur le SAGE Marne Confluence

Laura CLAVE, Animatrice du SAGE Marne Confluence

Syndicat Marne Vive



Qu'est ce que le SAGE ?

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Fixe **objectifs, orientations** et **dispositions** du SAGE

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Fixe **objectifs, orientations** et **dispositions** du SAGE

Obligation de **COMPATIBILITE** avec les **actes administratifs liés à l'eau** (DLE, SCOT, PLU(i) ...)

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Fixe **objectifs, orientations** et **dispositions** du SAGE

Non contradiction majeure
(marge d'appréciation possible)

Obligation de **COMPATIBILITE** avec les **actes administratifs liés à l'eau** (DLE, SCOT, PLU(i) ...)

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Opposable aux **personnes publiques et privées**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Opposable aux **personnes publiques et privées**

Obligation de **CONFORMITE** avec **tout projet**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le Règlement



Règles à appliquer pour atteindre les objectifs du PAGD

Opposable aux **personnes publiques et privées**

Respect strict des règles
(Sans marge d'appréciation possible)

Obligation de **CONFORMITE** avec **tout projet**

Le SAGE : qu'est-ce que c'est ?

Outil de planification locale de l'eau visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.

Le PAGD



Le Règlement



Documents et Guide de lecture disponibles ici



<http://www.sage-marne-confluence.fr/Le-SAGE-approuve>

Le SAGE Marne Confluence

270 km²

1,2 millions d'habitants

52 communes

3 départements

L'eau dans le territoire

District hydrographique :

Seine-Normandie

Masses d'eau superficielles :

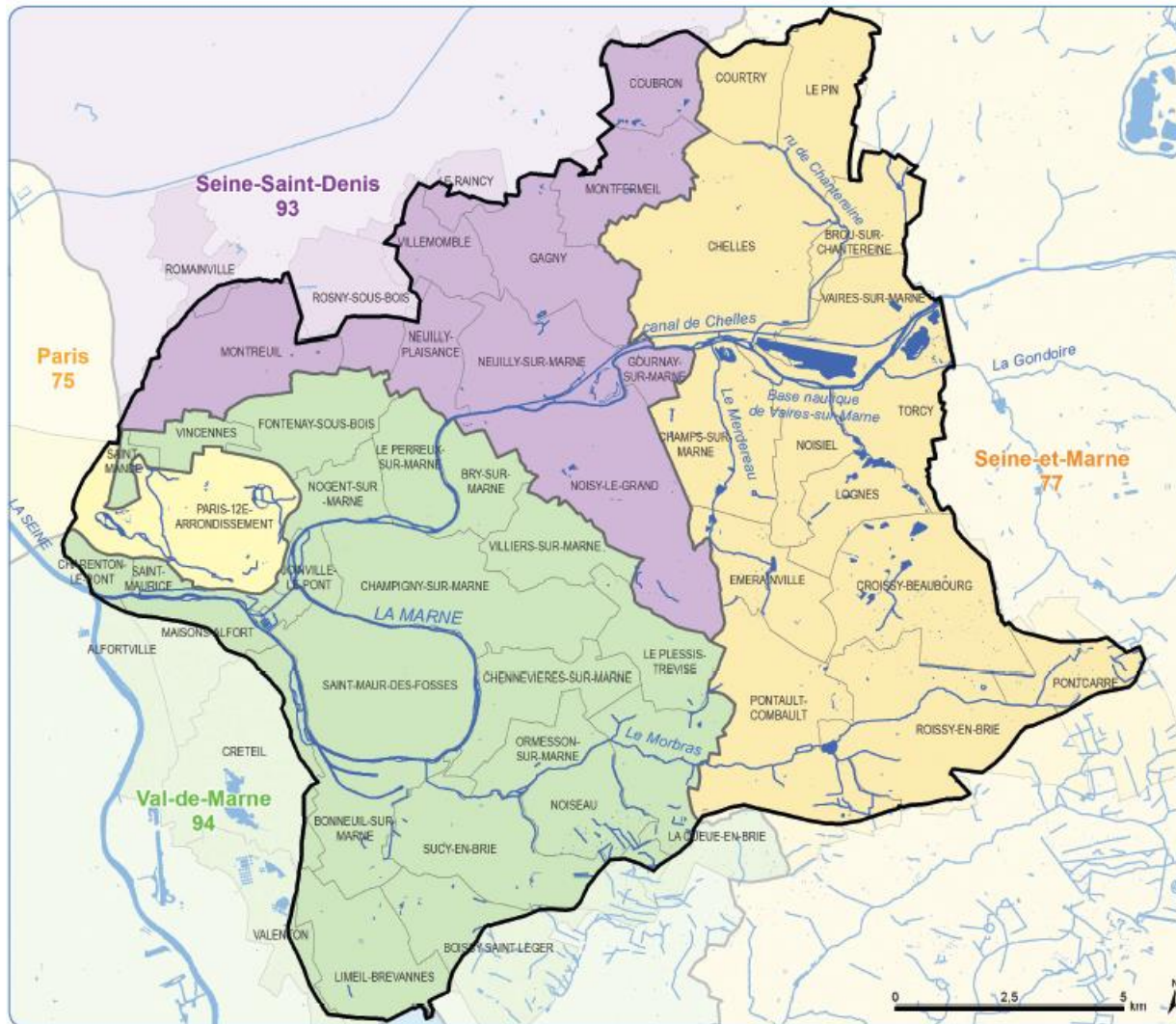
- Marne (de la Gondoire à la Seine)
- Morbras
- ru du Merdereau
- ru de Chantereine

Masses d'eau artificielles :

- canal de Chelles
- base de Vaires-sur-Marne

Masses d'eau souterraines :

- Eocène Valois
- Tertiaire - Champigny-en-Brie et Soissonais



Le SAGE Marne Confluence

270 km²

1,2 millions d'habitants

52 communes

3 départements

L'eau dans le territoire

District hydrographique :

Seine-Normandie

Masses d'eau superficielles :

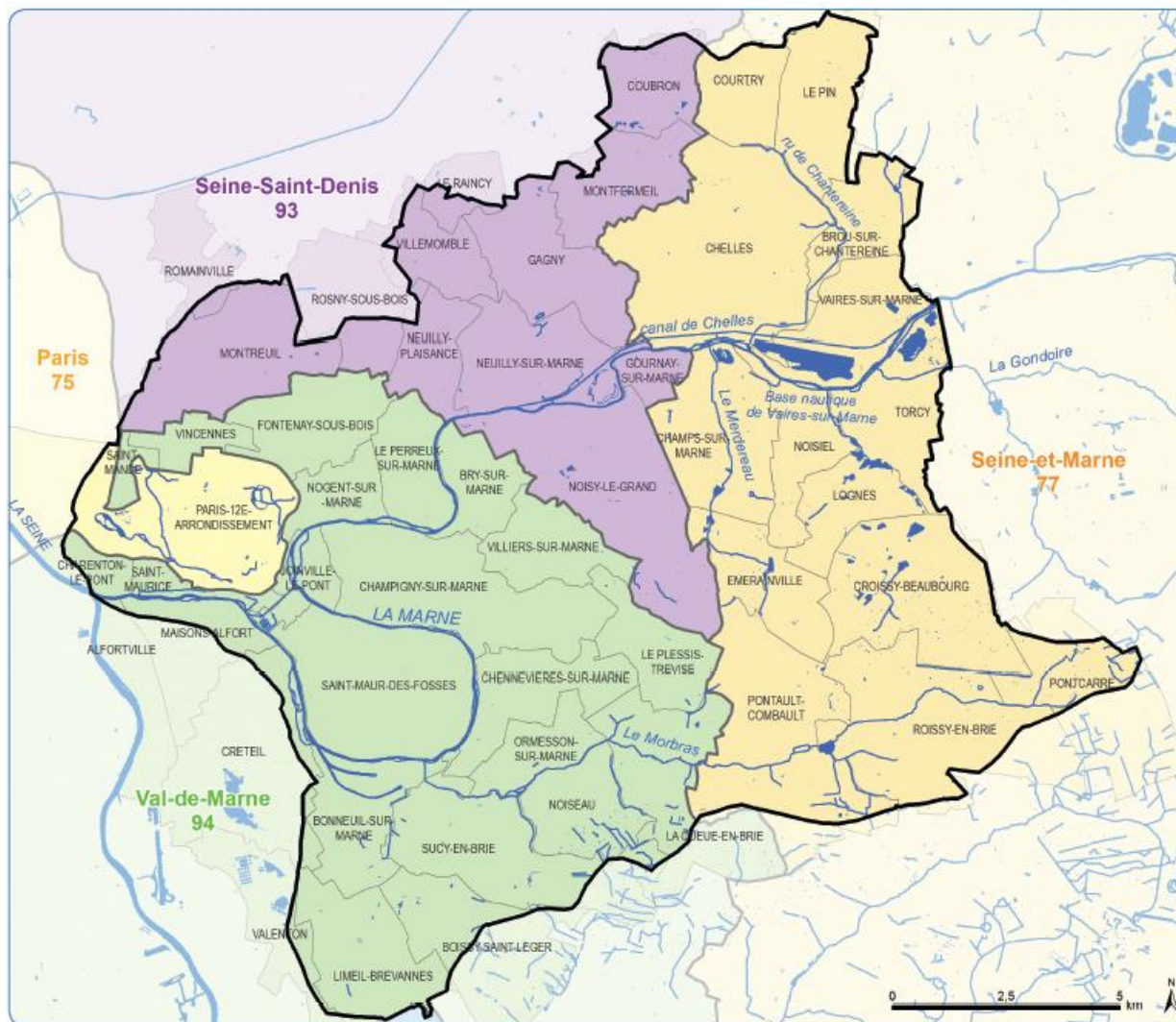
- Marne (de la Gondoire à la Seine)
- Morbras
- ru du Merdereau
- ru de Chantereine

Masses d'eau artificielles :

- canal de Chelles
- base de Vaires-sur-Marne

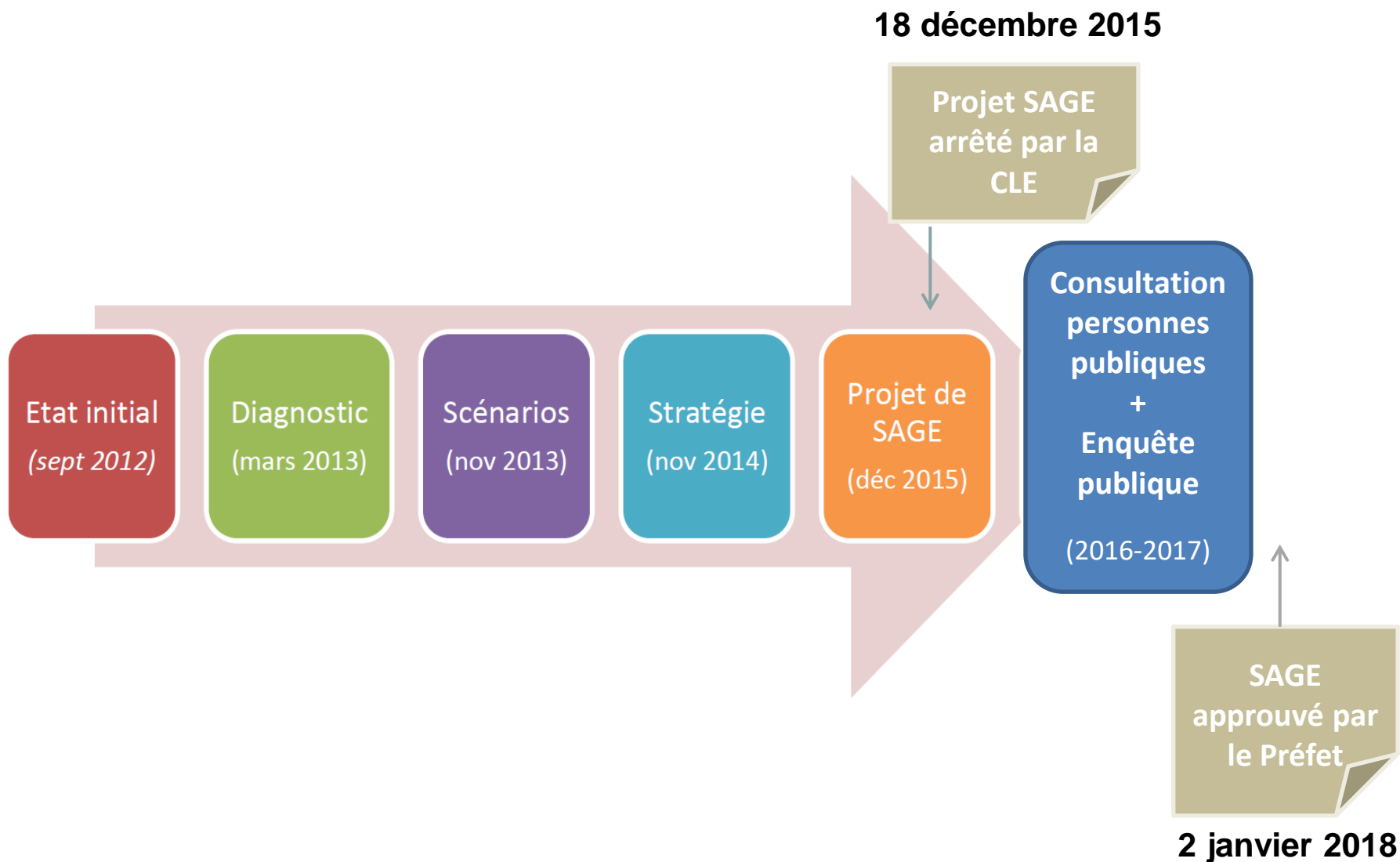
Masses d'eau souterraines :

- Eocène Valois
- Tertiaire - Champigny-en-Brie et Soissonais

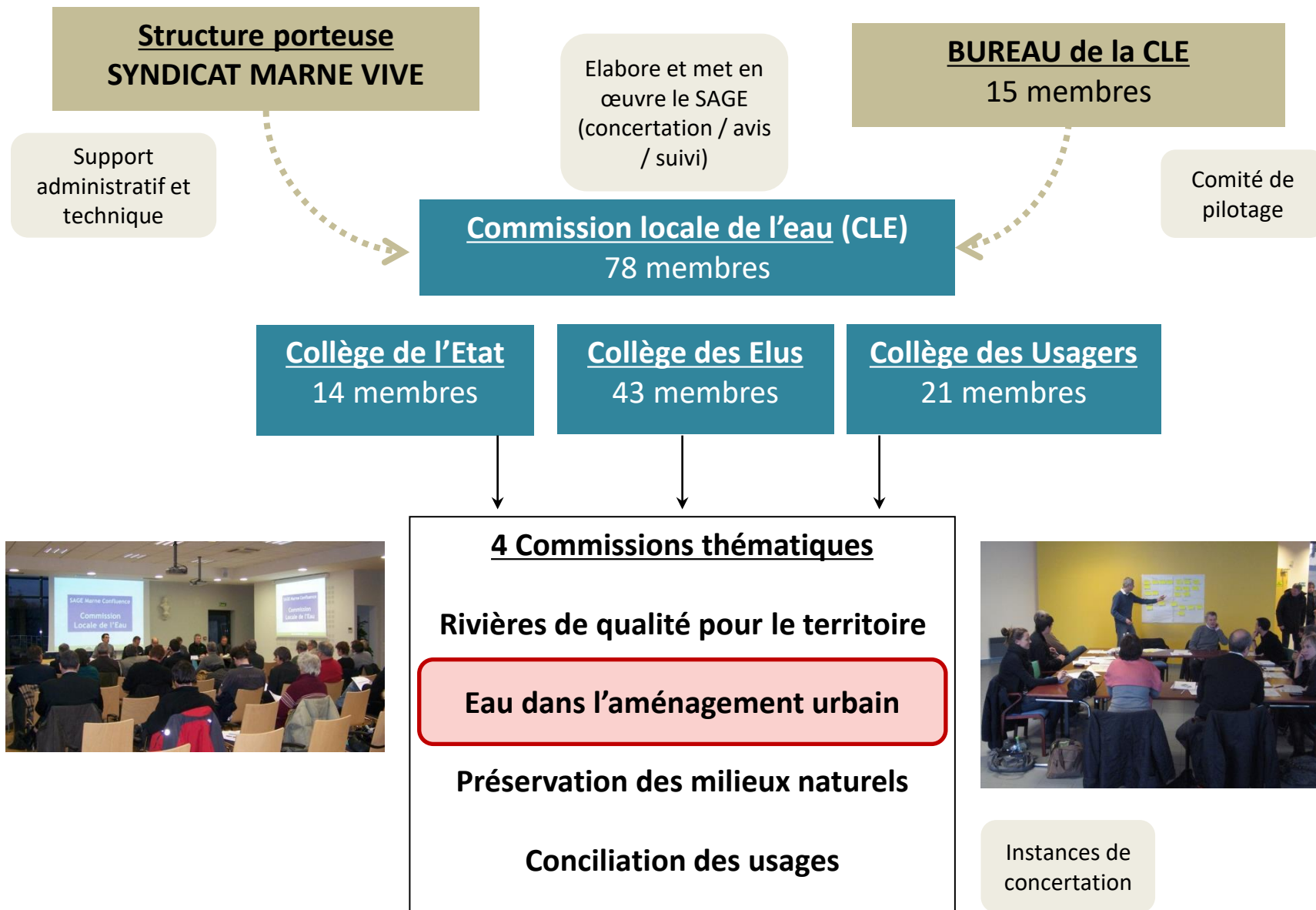


En phase de mise en œuvre depuis le 2 janvier 2018

Processus d'élaboration du SAGE



Organisation des instances



Commissions thématiques

Instances de concertation d'acteurs actifs du territoire, travaillant sur les thématiques principales du SAGE



Dernières réunions:

Rivières de qualité pour le territoire
(V. Tollard – EPT PEMB)



19 novembre 2021

21 novembre 2019

Eau dans l'aménagement urbain
(B. Bedreddine – CD93)



1^{er} février 2022

15 octobre 2020

Conciliation des usages
(L. Chery-Drouet – CDCK94)



7 juillet 2021

18 avril 2019

Préservation des milieux naturels
(H. Oumari - SMAM)



24 novembre 2021

19 décembre 2019



Le contenu du SAGE

Les Objectifs Généraux du SAGE Marne Confluence

- OG 1** Réussir l'impérieuse **intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques** dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence
- OG 2** Améliorer la **qualité de toutes les eaux** du territoire Marne Confluence de façon à permettre le **retour de la baignade en Marne en 2022**, sécuriser la production d'eau potable et **atteindre les exigences DCE**
- OG 3** Renforcer le **fonctionnement écologique de la Marne** en articulation avec son identité paysagère et la **pratique équilibrée des usages**
- OG 4** **Reconquérir les affluents et les anciens rus**, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale
- OG 5** Se **réapproprier les bords de Marne et du canal de Chelles** pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques
- OG 6** **Coordonner, outiller et mobiliser** les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE



24 SOUS-OBJECTIFS



83 DISPOSITIONS

Les Objectifs Généraux du SAGE Marne Confluence

- OG 1** Réussir l'impérieuse **intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques** dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence
- OG 2** Améliorer la **qualité de toutes les eaux** du territoire Marne Confluence de façon à permettre le **retour de la baignade en Marne en 2022**, sécuriser la production d'eau potable et **atteindre les exigences DCE**
- OG 3** Renforcer le **fonctionnement écologique de la Marne** en articulation avec son identité paysagère et la **pratique équilibrée des usages**
- OG 4** **Reconquérir les affluents et les anciens rus**, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale
- OG 5** Se **réapproprier les bords de Marne et du canal de Chelles** pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques
- OG 6** **Coordonner, outiller et mobiliser** les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE





24 SOUS-OBJECTIFS



83 DISPOSITIONS

Le Règlement du SAGE

ARTICLE 1 : Gérer les **eaux pluviales** à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des **IOTA** ou **ICPE** dirigés vers les eaux douces superficielles 

ARTICLE 2 : Gérer les **eaux pluviales** à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau Morbras, Chantereine et Merdereau, pour les aménagements d'une **surface totale inférieure ou égale à 1 ha** 

ARTICLE 3 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux **zones humides** par les **IOTA** et les **ICPE**

ARTICLE 4 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux **zones humides** au titre des **impacts cumulés significatifs**

ARTICLE 5 : Préserver le **lit mineur** de la Marne et de ses affluents

ARTICLE 6 : Préserver les **zones d'expansion des crues** pour assurer les fonctionnalités du lit majeur de la Marne et de ses affluents

Guide de lecture du SAGE

Vous êtes acteur de l'aménagement

aménageur, promoteur, bailleur, architecte, paysagiste, entreprise privée ou industriel, gestionnaire de voirie, collectivité, service de l'État...

Vous concevez, construisez, façonnez la ville et les espaces de demain. Vous agissez à l'échelle des bâtiments, des périmètres d'aménagement, des quartiers. Vous intégrez à ce titre de multiples enjeux liés à l'eau et aux milieux humides et aquatiques, en les croisant avec les problématiques de cadre de vie, d'usages, d'habitat, de déplacement, de développement économique. Le SAGE concerne chacun de vos projets. Certains d'entre eux, en fonction de leur taille (projets d'aménagement > 1000m²) et de la nature de leurs impacts (IOTA, ICPE, projet impactant plus de 50m² de zone humide) sont soumis, au-delà des textes déjà applicables dans le domaine de l'eau, à une exigence de conformité aux articles du règlement.

Par exemple, sur l'ensemble du territoire Marne Confluence, vous devez veiller à limiter l'imperméabilisation voire à repéméabiliser les sols, à gérer les eaux pluviales à la source et tendre vers l'absence de rejet en dehors du projet, à ne pas impacter les zones humides voire favoriser la création de nouvelles, à ne pas compromettre les fonctions associées aux zones d'expansion des crues. Vous êtes également invités à intégrer les objectifs de qualité paysagère du Plan Paysage Marne Confluence (2018).

Sur les bords de la Marne et de ses îles, il s'agit d'intégrer à vos projets les exigences de restauration écologique et hydromorphologique des berges pour valoriser toutes les fonctions associées à ces espaces (biodiversité, usages, paysage). En effet, le SAGE vise à faire des bords de Marne et du canal de Chelles des lieux attractifs et à permettre le retour de la baignade en Marne à l'horizon 2022.

Concernant les affluents de la Marne (rus du Morbras, de Chantereine, du Merdereau, du Maubuée), les acteurs de l'aménagement doivent contribuer à l'ambition de reconquête de ces cours d'eau ou tout du moins ne pas la compromettre. Il s'agit ainsi de prévoir des exigences écologique et paysagère dans les projets situés aux abords des cours d'eau, de ne pas construire à proximité immédiate d'un cours d'eau (définition d'une bande de 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau) et d'étudier les possibilités de réouverture des rus enterrés pour permettre une réappropriation sociale de l'eau par les habitants.

Pour vous aider dans vos démarches, le SAGE prévoit des actions d'accompagnement, de formation et d'information à votre attention.

TOUS LES ARTICLES DU RÈGLEMENT SONT SUSCEPTIBLES DE VOUS CONCERNER.

Récapitulatif des objectifs et dispositions vous concernant :

OBJECTIF GENERAL 1 Réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'œuvre sur le territoire Marne Confluence	⇒ Sous-objectif 1.1 ⇒ Sous-objectif 1.2 ⇒ Sous-objectif 1.3 ⇒ Sous-objectif 1.4	Toutes les dispositions
OBJECTIF GENERAL 2 Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE	⇒ Sous-objectif 2.2	disposition 222
OBJECTIF GENERAL 3 Renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages	⇒ Sous-objectif 3.1 ⇒ Sous-objectif 3.2	dispositions 312 disposition 323
OBJECTIF GENERAL 4 Reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale	⇒ Sous-objectif 4.1 ⇒ Sous-objectif 4.2 ⇒ Sous-objectif 4.4	disposition 412 dispositions 422, 423, 426 disposition 442
OBJECTIF GENERAL 5 Se réappropriier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022 dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques	⇒ Sous-objectif 5.1 ⇒ Sous-objectif 5.3	disposition 512 disposition 532
OBJECTIF GENERAL 6 Coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE	⇒ Sous-objectif 6.2 ⇒ Sous-objectif 6.3 ⇒ Sous-objectif 6.5	disposition 621 disposition 632 disposition 654



Propositions des pistes de travail potentielles

Liens avec les dispositions du PAGD du SAGE

Laura CLAVE, Animatrice du SAGE Marne Confluence

Syndicat Marne Vive

Piste de travail A: Accompagnement sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (Cf. GT « Urbanisme »)

- **D 111** Intégrer **les objectifs du SAGE** dans les documents d'urbanisme.

Pour rappel :

- Documents d'urbanisme -> compatibles ou rendus compatibles dans un délais de 3 ans avec le SAGE.

*Articles **L 131-1**, **L 131-6** et **L 131-7** du Code de l'Urbanisme*

- Importance d'intégrer les objectifs du SAGE dès la phase d'élaboration des documents afin d'avoir ligne directrice durable

Le SAGE avait relevé:

- Toutes les parties des documents d'urbanisme peuvent intégrer les objectifs du SAGE (rapport de présentation, PADD, DOO, règlement, zonage, OAP)

Piste de travail A: Accompagnement sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (Cf. GT « Urbanisme »)

- **D 111** Intégrer **les objectifs du SAGE** dans les documents d'urbanisme.

Le SAGE avait demandé:

- Mission de sensibilisation, information et accompagnement des collectivités pour intégrer les objectifs du SAGE par le SMV et ses partenaires (AESN, services de l'Etat, Départements)
- **GT « Aménagement »** : identification des territoires prioritaires au sens des objectifs du SAGE + niveau d'accompagnement de la collectivité

Piste de travail A: Accompagnement sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (Cf. GT « Urbanisme »)

- **D 111** Intégrer **les objectifs du SAGE** dans les documents d'urbanisme.

Le SAGE avait demandé:

- Mission de sensibilisation, information et accompagnement des collectivités pour intégrer les objectifs du SAGE par le SMV et ses partenaires (AESN, services de l'Etat, Départements)
- **GT « Aménagement »** : identification des territoires prioritaires au sens des objectifs du SAGE + niveau d'accompagnement de la collectivité



Convention avec les CAUE 77, 93 et 94

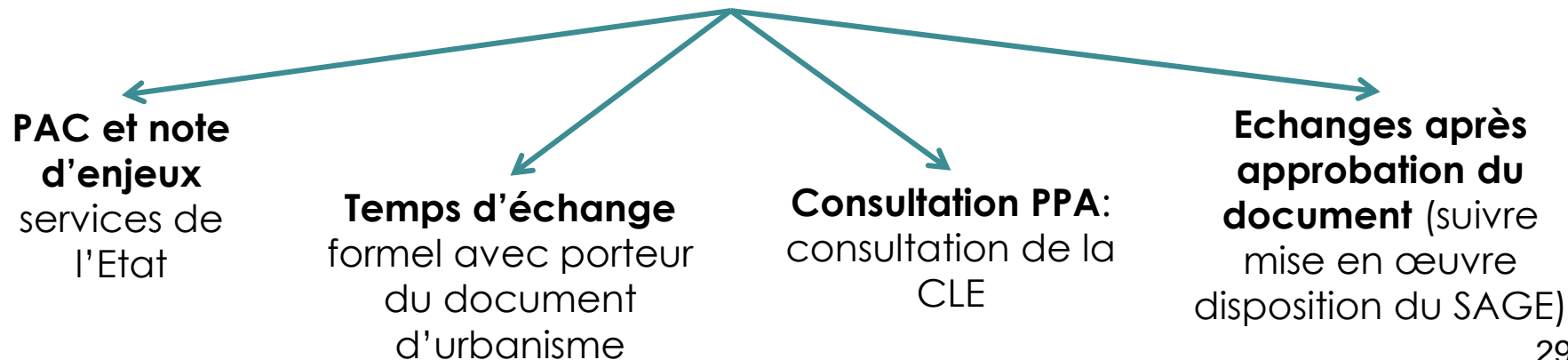
Piste de travail A: Accompagnement sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (Cf. GT « Urbanisme »)

- **D 111** Intégrer **les objectifs du SAGE** dans les documents d'urbanisme.

Le SAGE avait demandé:

- Mission de sensibilisation, information et accompagnement des collectivités pour intégrer les objectifs du SAGE par le SMV et ses partenaires (AESN, services de l'Etat, Départements)
- **GT « Aménagement »**: identification des territoires prioritaires au sens des objectifs du SAGE + niveau d'accompagnement de la collectivité

Élaboration des documents d'urbanisme: **interactions possibles** à différents moments de la procédure:





Point d'information Groupe de Travail « Urbanisme »

Aurélie JANNE, Directrice

Syndicat Marne Vive

Les 11 dispositions du PAGD concernant l'urbanisme

N°	Titre de la disposition
111	Intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme
112	Positionner la structure porteuse du SAGE comme « pôle ressource eau » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
123	Intégrer les objectifs de qualité paysagère liée à l'eau dans les documents d'urbanisme
131	Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales , aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE
141	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
144	Consolider la trame verte et bleue du territoire en encourageant la création de milieux humides et de corridors et par la mise en place d'une gestion écologique adaptée à ces milieux
216	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme les capacités effectives des dispositifs d'assainissement et les impacts cumulés que peuvent supporter les milieux récepteurs
313	Préserver les fonctionnalités hydraulique, écologique et de qualité paysagère des zones d'expansion des crues de la Marne
422	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme
441	Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme
513	Identifier et formaliser la spécificité des bords de Marne dans les documents d'urbanisme

Les enjeux du groupe de travail

● Contexte :

- **Échéance réglementaire dépassée** pour la mise en compatibilité des DU avec le SAGE
- Elaboration des PLUi en cours / non lancée / non prévue -> **nécessité de s'attacher à la révision ou modification des PLU** en vigueur
 - Impact de la non mise en compatibilité : risque de fragilisation d'actes pour des projets non compatibles / non conformes
 - Inclut 2-3 niveaux d'accompagnement : **élaboration** PLUi vs **mise à jour (modification ou révision)** PLU

● Depuis 2018 :

- Courriers d'information et de rappels
- **Accompagnement des communes/interco volontaires pour analyser leurs PLU**
- **Accompagnement des interco pour alimenter les PLUi et les PLU**
 - 2 réunions GT « urbanisme » le 24/7/2020 et le 14/12/2021
- **Etablissement d'une convention avec les CAUE pour analyser les 52 PLU** du territoire au regard du SAGE et des paysages de l'eau -> dresser un état des lieux chiffré et qualifié de l'avancement de la mise en compatibilité des PLU avec le SAGE, identifier les thématiques / pièces les mieux et les moins bien prises en charge, pour cibler l'accompagnement

Les enjeux du groupe de travail

- Etat des analyses de PLU / PLUi ayant fait l'objet d'échanges entre le SMV et la collectivité au 14/12/2021

SCOT MGP
SCOT Marne & Gondoire

Brou
Champs sur Marne
Chelles
Courtry
Croissy-Beaubourg
Emerainville
Le Pin
Lognes
Noisiel
Pontault-Combault
Pontcarré
Roissy-en-Brie
Torcy
Vaires

PLUi GPGE
Coubron
Gagny
Gournay
Le Raincy
Monfermeil
Neuilly-Plaisance
Neuilly-sur-Marne
Noisy-le-Grand
Rosny-sous-Bois
Villemomble

PLUi EE
Montreuil
Romainville

PLUi GPSEA
Alfortville
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil
Chennevières
Créteil
La Queue-en-Brie
Le Plessis-Trévisé
Limeil-Brévannes
Noiseau
Ormesson
Sucy-en-Brie

PLUi PEMB
Bry
Champigny
Charenton
Fontenay
Joinville
Le Perreux
Maisons Alfort
Nogent
Saint-Mandé
Saint-Maur
Saint-Maurice
Villiers
Vincennes

	PLU	PLUi/SCOT
Eléments fournis	4	1
DU analysé	15	4
Eléments fournis au PAC	4	
DU en cours d'analyse	2	
Grille d'analyse fournie	4	
Total accompagnement	29	5
	56%	

- Une fois l'analyse réalisée, le SMV, pour le moment, ne mène pas de suivi de la prise en compte
- **Besoin d'échanges pour identifier les difficultés éventuelles**

Les objectifs de la réunion du 14/12/2021

- **Partager avec les communes/intercommunalités les enjeux de la mise en compatibilité règlementaire (thématiques à aborder, exigences à intégrer) et leur intérêt pour la ville et ses citoyens**
- **Présenter à tous la synthèse de l'analyse des CAUE (1^{ère} présentation générale, pouvant être déclinée en « bilatéral »)**
- **Ouvrir des perspectives avec un bureau d'études spécialisé en hydrologie urbaine, sur la base de PLU inspirants et à l'appui de cas concrets de déclinaison des enjeux du SAGE**
- **Faire remonter les attentes (accompagnement, outils, etc.)**

Les perspectives

- **Identifier les priorités pour la mise en compatibilité à l'occasion d'une modification simplifiée, dans l'attente du PLUi**
- **Poursuivre la recherche de retours d'expérience inspirants**
- **Poursuivre l'accompagnement bilatéral selon les besoins des collectivités**



Point d'information Analyse des PLU par les CAUE 77, 94 et 93

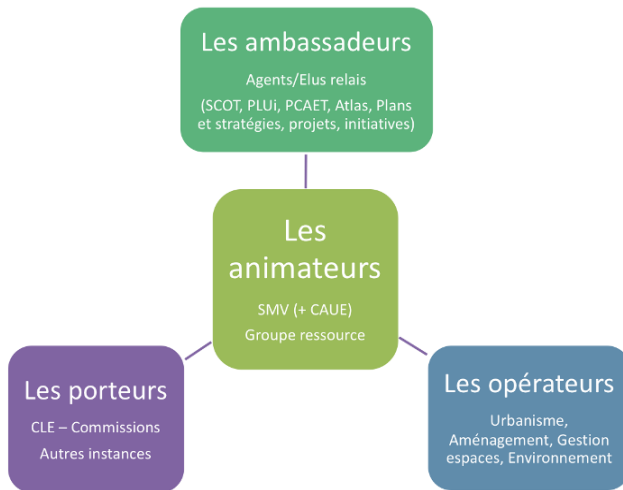
Fabienne CLABAUT, Urbaniste

CAUE

Contexte de l'étude et méthode

Commande

- Convention d'animation du Plan de Paysage (2019-2021)
- Mise en compatibilité des PLU avec le SAGE (janvier 2021)



Dispositifs de mise en oeuvre du Plan de Paysage

Principales étapes

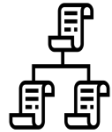
Mars 2020

- 1 Elaboration d'une méthode d'analyse commune aux trois CAUE
- 2 Lecture des PLU à travers une grille d'analyse et rédaction des fiches de synthèse
- 3 Restitution des résultats à l'échelle du SAGE et par EPCI

▼ Décembre 2021

Méthode : la grille d'analyse

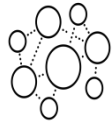
5 thématiques



Structure du PLU : documents cadres et orientations



Géographie physique et risques



Trame verte et bleue et biodiversité



Approche sensible



Appropriation culturelle et sociale

4 enjeux

Zones humides

Zones d'expansion des crues

Gestion alternative de l'eau

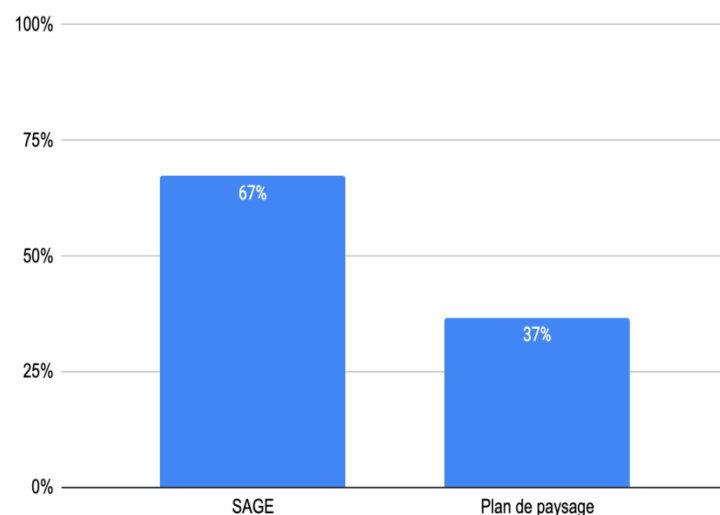
Cours d'eau

Principaux résultats à l'échelle de Marne Confluence

- **Résultats globalement améliorables** : l'eau n'est pas encore intégrée à la planification urbaine comme moteur de l'organisation urbaine ou même comme contrainte.
- **33 PLU sur 49 mentionnent le SAGE**. Ses objectifs sont rarement détaillés.
- Le Plan de Paysage est absent de la plupart des PLU, **seuls 18 PLU le mentionnent**.
- **L'eau créatrice de cadre de vie et source de paysage** (i.e. le "paysage de l'eau") apparaît peu dans les PLU, en particulier dans les communes qui ne sont pas traversées par la Marne.
- Les **cours d'eau "secondaires" sont moins valorisés et protégés**. Lorsqu'il n'y a pas de cours d'eau, l'eau est traitée à travers l'assainissement, malgré la présence de sources, fontaines, de rus anciens...

★ **Pistes d'amélioration : Intégrer les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage** : l'OQP 5 porte notamment sur l'eau invisible et disparue (« Réinvestir la présence et la mémoire de l'eau pour son rôle structurant et identitaire dans le territoire »).

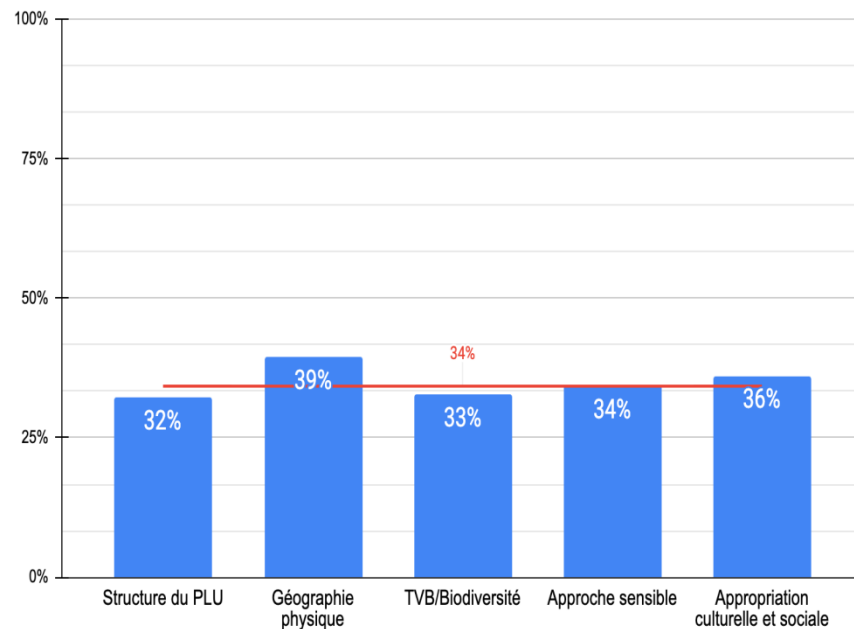
Prise en compte des documents de référence par les PLU



Principaux résultats à l'échelle de Marne Confluence

- L'eau est associée aux risques qu'elle engendre, limités à l'eau rendue visible.
- Pour autant, on note une **absence des zones d'expansion des crues en milieu urbain**, dans quasiment toutes les pièces.
- **L'eau invisible n'est pas identifiée** : rus anciens et enterrés, ruissellement, réseaux saturés.
- **La gestion des ruissellements n'est pas suffisamment intégrée**, traitée et anticipée. En cas de fortes pentes, cette problématique est d'autant plus importante.
- Les **communes s'approprient peu la connaissance sur les risques transmise par l'Etat**. Les informations données dans le PLU sont généralement des extraits des PPRI (risque inondation), plus rarement du PPRMT (risque mouvement de terrain).
- La gestion alternative des eaux pluviales est mentionnée, mais **la notion de zéro rejet n'est pas nécessairement employée ou imposée**, a minima pour les pluies courantes.
- Les **zones humides sont des espaces largement négligés**, que ce soit en termes d'identification, de préservation ou de déploiement.

Prise en compte de l'eau - PLU du territoire Marne Confluence



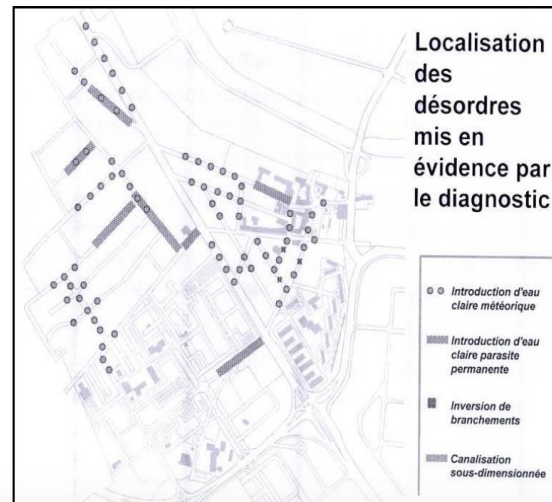
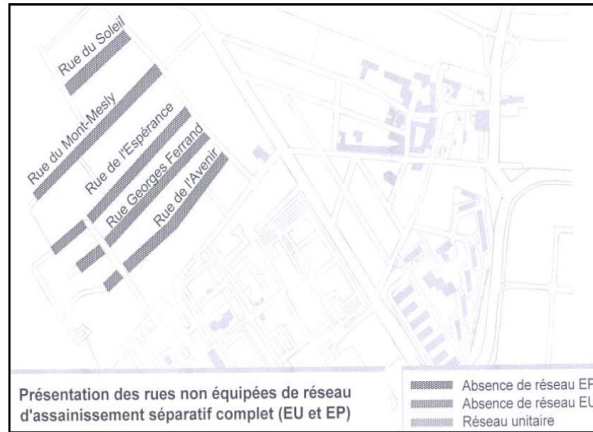
★ Pistes d'amélioration :

- Élaborer des cartographies précises et lisibles (qui intègrent les réseaux enterrés et anciens)
- Cartographier les secteurs touchés par le risque d'inondation par ruissellement et par débordement des réseaux et décliner les éléments pour limiter ces risques

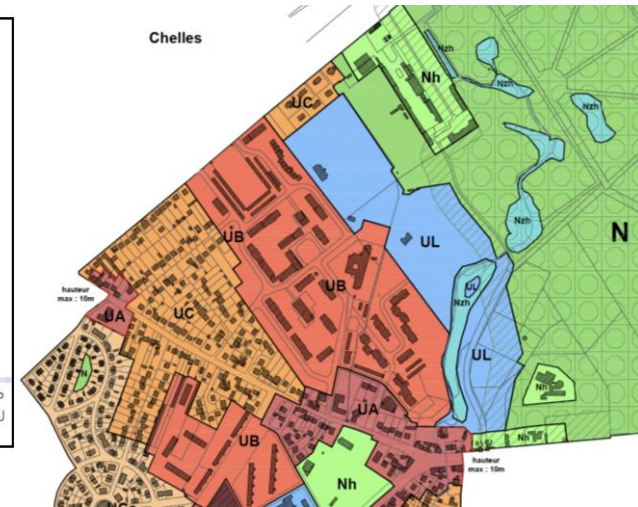
Principaux résultats à l'échelle de Marne Confluence

Quelques exemples inspirants :

- **Brou (77)** : protection des zones humides
- **Lognes et Pontault-Combault (77)** : préservation des ambiances des bords de Marne et du Morbras
- **Montreuil (93)** : intégration des enjeux du SAGE, dont la renaturation d'un ru
- **Noisy-le-Grand (93)** : compréhension multidimensionnelle des paysages de l'eau
- **Le Perreux, Nogent, Ormesson (94)** : inscription de la trame verte et bleue dans le zonage
- **Bonneuil (94)** : repérage des dysfonctionnements des réseaux



Rapport de présentation – Bonneuil



Zonage – Brou-sur-Chantereine

Piste de travail A: Accompagnement sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE (Cf. GT « Urbanisme »)

- **D 111** Intégrer **les objectifs du SAGE** dans les documents d'urbanisme.

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation - Permettre la mise en œuvre d'aménagements ou projets compatibles et conformes avec le SAGE - Permettre le développement urbain en ayant une meilleure gestion des risques et en préservant les milieux aquatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Services de l'Etat - Collectivités

Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement
- **D 113** Participer à la **conception et à la promotion des démarches d'aménagement durable**, comme vecteurs de diffusion des objectifs du SAGE
- **D 114** Poursuivre et développer les actions visant à **former les aménageurs et les bailleurs à la prise en compte du grand cycle de l'eau**, dans ses dimensions hydraulique, écologique et paysagère
- **D 632** Aider les pétitionnaires et porteurs de projets, collectivités et aménageurs notamment, **à respecter les procédures liées à l'eau et aux milieux**

Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Pour rappel :

Services de l'Etat
Départements
Certaines collectivités territoriales

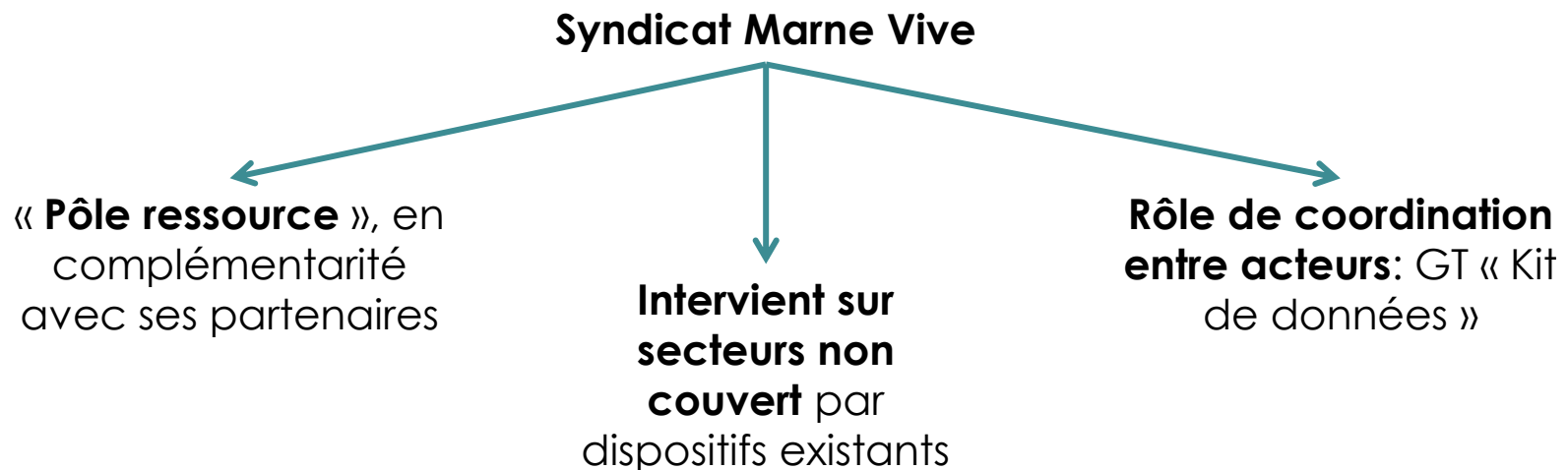


Vont déjà vers **intégration de l'eau dans l'aménagement**

Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Le SAGE avait relevé:



Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Le SAGE avait demandé:

1/ **Outil interactif** pour l'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme avec:

Éléments concernant:

- Les objectifs du SAGE et dispo visant l'aménagement et l'urbanisme
- Les enjeux « eau » par territoire (gestion EP, milieux aquatiques et humides)
- Les paysages de l'eau

Données « eau » utiles

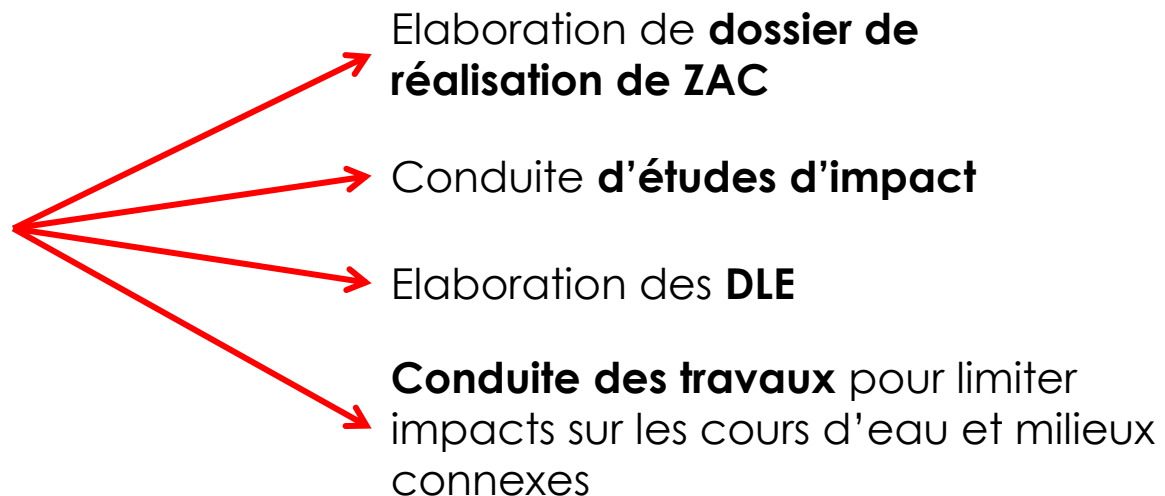
Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Le SAGE avait demandé:

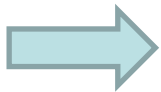
2/ **Guide** à l'intention des porteurs de projets d'aménagement:

Rappeler les procédures réglementaires et leurs articulations avec le SAGE + conseils pratiques lors de :



Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement



Bilan de ce qui a été fait:

- ✓ Fiches réflexes
- ✓ Fiches Aménageurs avec les dispositions du SAGE les concernant
- ✓ Travail de recueil bibliographique sur le pluvial
- ✓ Couches SIG
- ✓ Projet de WebMapping

Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

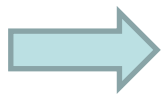
- **D 112** Positionner la structure porteuse du SAGE comme « **pôle ressource eau** » auprès des acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement

Pourquoi est-ce important ?

→ Régulièrement les mêmes données qui sont demandées

CEPENDANT

→ Quels sont exactement les besoins et sous quelle forme ?



Créer un lieu permettant d'identifier les types d'outils et les éléments nécessaires à l'élaboration de ce kit



Point Charte Qualité Construction et aménagement durable de Bry- sur-Marne

Jonathan LINGUET, Responsable urbanisme

Ville de Bry-sur-Marne

Depuis 2020:

Procédure de **consultation**
systématique du SMV



Autorisation d'urbanisme surface de
+ 1 000 m²

Analyses rendus par le SAGE:

- 1/ Rappelle Objectifs du SAGE
- 2/ Constat des moyens mis en œuvre par le pétionnaire et détermination compatibilité/conformité
- 3/ Edicter des recommandations et observations pour rendre projet compatible/conforme avec le SAGE

Depuis 2020:

Procédure de **consultation**
systématique du SMV



Autorisation d'urbanisme surface de
+ 1 000 m²

Analyses rendus par le SAGE:

- 1/ Rappelle Objectifs du SAGE
- 2/ Constat des moyens mis en œuvre par le pétionnaire et détermination compatibilité/conformité
- 3/ Edicter des recommandations et observations pour rendre projet compatible/conforme avec le SAGE



- Nombreux projets avec risque de non-compatibilité/non-conformité avec le SAGE
- Nombreux dossiers avec des informations insuffisantes, ne permettant pas d'apprécier la conformité/compatibilité avec le SAGE

Bry-sur-Marne:

Elaboration d'une **Charte Qualité Construction**

CAUE 94 : intégration
dimension **eau et nature**
en ville

Echanges en amont des projets
(gestion eaux pluviales et
aménagement paysager)

Joindre une **note hydraulique**
et paysagère

Organiser le stockage, la
récupération et la réutilisation des
eaux de pluies et **favoriser l'infiltration**
à la parcelle

Bry-sur-Marne:

Elaboration d'une **Charte Qualité Construction**

CAUE 94 : intégration dimension **eau et nature en ville**

Echanges en amont des projets (gestion eaux pluviales et aménagement paysager)

Joindre une **note hydraulique et paysagère**

Organiser le stockage, la récupération et la réutilisation des eaux de pluies et **favoriser l'infiltration à la parcelle**

Ville de Bry-sur-Marne soit **compatible avec le SAGE:**

- PLU compatible avec le SAGE
- Appropriation de la Charte par les services et les aménageurs/promoteurs etc.
- Bilan à moyen terme avec SMV

Piste de travail B: Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (fiches réflexes, chartes d'aménagement, pôle ressource, documentation, données etc.)

Dispositions associées: D 112, D 113, D 114 et D 632.

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'intégration du SAGE par les services instructeurs des collectivités et les aménageurs et promoteurs - Ressources consultables par tous - Faciliter les mises à jour - Bancarisation 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Services instructeurs des collectivités - Services de l'Etat - AESN - Aménageurs/Bailleurs/Promoteurs - CAUEs

Piste de travail C: Accompagner et valoriser les cartographies des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (pour alimenter les PLUi)

Dispositions associées :

- **D 123 Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau** dans les documents d'urbanisme
- **D 131 Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales**, aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE
- **D 144 Consolider la trame vert et bleu du territoire** en encourageant la création des milieux humides et de corridors et par la mise en place d'une gestion écologique adaptée à ces milieux

Piste de travail C: Accompagner et valoriser les cartographies des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (pour alimenter les PLUi)

- **D 123 Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau** dans les documents d'urbanisme
- **D 144 Consolider la trame vert et bleue du territoire** en encourageant la création des milieux humides et de corridors et par la mise en place d'une gestion écologique adaptée à ces milieux

Pour rappel :

L'eau dans la ville répond à différentes fonctions : constitutif et activateur de la TVB, hydratation des sols, alimentation des arbres et végétaux, création d'îlots de fraîcheur, etc.

Le SAGE avait relevé:

L'eau de pluie, les mares et milieux humides, les cours d'eau...forment en ville un **maillage existant ou potentiel** qu'il est nécessaire **d'identifier, de préserver et de connecter** pour permettre à ces espaces d'exprimer toutes leurs fonctionnalités.

Le SAGE avait demandé:

Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage à l'échelle du territoire Marne Confluence (= D 121)

Piste de travail C: Accompagner et valoriser les cartographies des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (pour alimenter les PLUi)

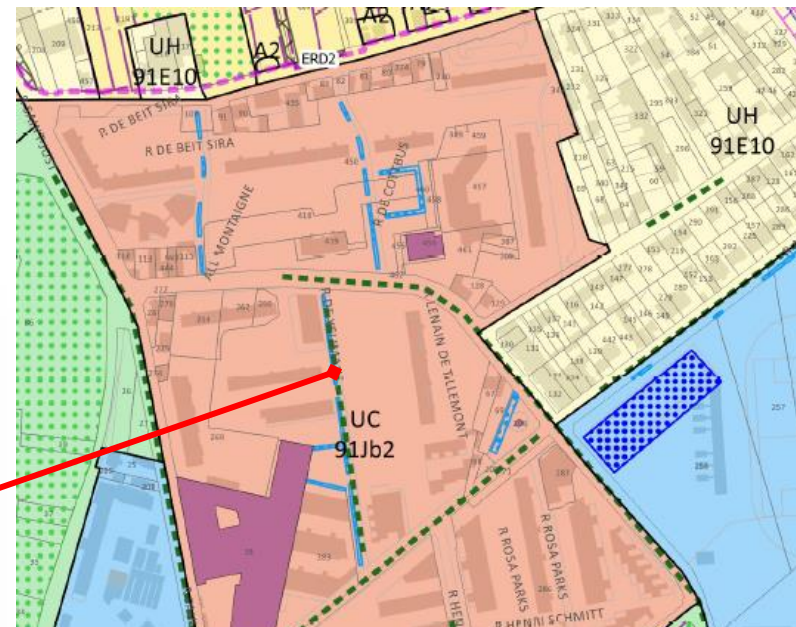
Extraits du Plan de paysage Marne Confluence : (actions)

- 30 : Sensibiliser le public et les acteurs privés au **chemin de l'eau**, à son histoire [...]
- 39 : **Donner une lisibilité** à la présence des rus et étudier leur réouverture potentielle
- 43 : Respecter et s'appuyer sur la micro-topographie locale pour **gérer l'eau de manière visible et en continuité/complémentarité avec les autres espaces d'eau** (mares, plans d'eau, zones humides)
- 42 : S'appuyer sur les **réseaux d'eau** existants et historiques pour structurer les relations entre les différentes entités urbaines (OAP...)
- 44 : Développer et aménager un **réseau d'espaces publics** à même de gérer les eaux pluviales et intégré à la mutation urbaine des villes en renouvellement
- 93 : Développer des stratégie de gestion des eaux pluviales à différentes échelles. Incrire les orientations et les prescriptions qui en découlent dans les **documents réglementaires** (PLU, PLUi, DLE...)
- 97 : Etudier les sites potentiels susceptibles de devenir îlots de fraîcheur et/ou réservoirs de biodiversité et **les reconnaître comme tels dans les documents d'urbanisme**

Piste de travail C: Accompagner et valoriser les cartographies des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (pour alimenter les PLUi)

- **D 131 Elaborer les zonages pluviaux et améliorer la gestion collective des eaux pluviales**, aux échelles hydrographiques adaptées pour répondre aux objectifs du SAGE

Extraits du PLUi d'Est Ensemble (93)



NATURE EN VILLE

(protections paysagères et environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme)



Espace paysager protégé participant à la gestion de l'eau de pluie

Piste de travail C: Accompagner et valoriser les cartographies des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (pour alimenter les PLUi)

Pourquoi est-ce important ? Des « OVNI » (= objets végétalisés non identifiés) insuffisamment pris en compte et protégés dans les documents d'urbanisme. Les PLUi en cours d'élaboration sont des opportunités.



Identifier les besoins de conseil et retours d'expériences en matière de cartographie et de prescriptions dans les documents d'urbanisme

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les dispositifs de gestion à la source des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme - Valoriser leur contribution à la TVB, à l'adaptation au changement climatique, ... 	<ul style="list-style-type: none"> - EPT - Départements - Communes - SMV

Piste de travail D: Formalisation des analyses sur les projets effectués par la cellule d'animation et clarification de l'interprétation du SAGE sur la gestion des eaux pluviales (quelle forme, quel contenu, etc.)

- **D 632 Aider** les pétitionnaires et porteurs de projets, collectivités et aménageurs notamment, à **respecter les procédures liées à l'eau et aux milieux**

Notre démarche:

- **Analyser les PC** et **identifier les éléments** qui ne sont pas compatibles/conformes avec le SAGE (gestion EP, ZH, Plan de paysage, rus et cours d'eau)
- **Prioriser ces analyses** sur les secteurs à enjeux vis-à-vis du SAGE: affluents de la Marne (permis de plus de 1 000 m² en priorité) – conformité avec **l'Article 2 du Règlement du SAGE**

Priorisation décidée par la CLE le 29 mars 2021:

Mise en compatibilité / conformité projets et démarches

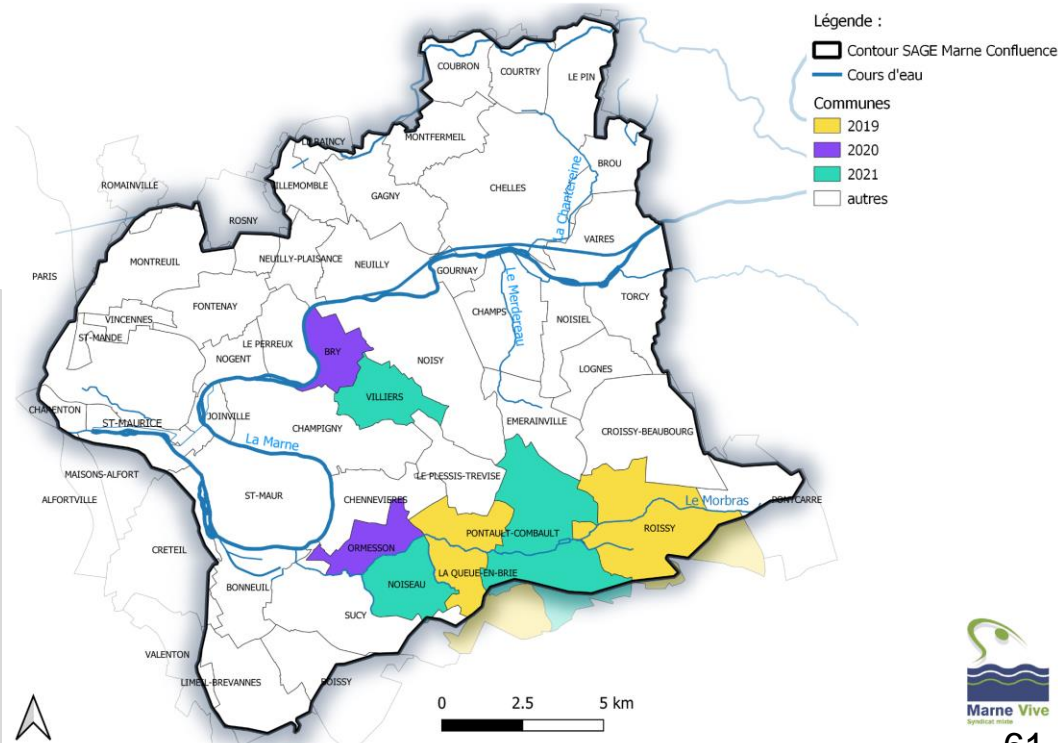
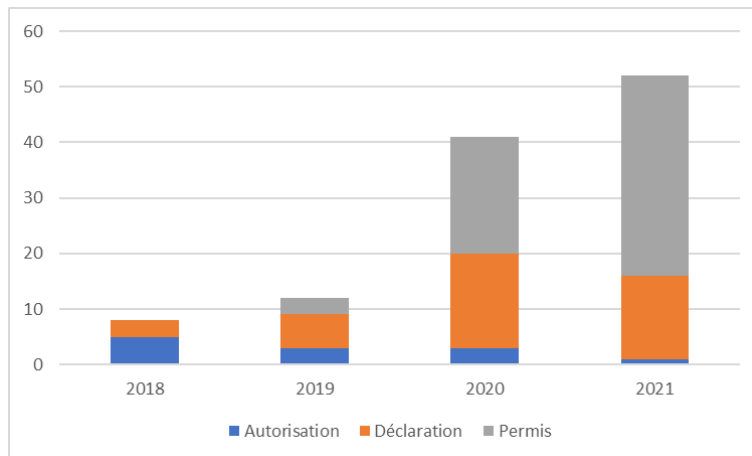
- Permis >1 000 m² sur les bassins versants des affluents
- Permis concernant des zones humides / cours d'eau
- Permis concernant les bords de Marne

Piste de travail D: Formalisation des analyses sur les projets effectués par la cellule d'animation et clarification de l'interprétation du SAGE sur la gestion des eaux pluviales (quelle forme, quel contenu, etc.)

- **D 632 Aider** les pétitionnaires et porteurs de projets, collectivités et aménageurs notamment, à **respecter les procédures liées à l'eau et aux milieux**

Notre démarche:

A ce jour une quarantaine de permis de construire analysés en 2021



Piste de travail D: Formalisation des analyses sur les projets effectués par la cellule d'animation et clarification de l'interprétation du SAGE sur la gestion des eaux pluviales (quelle forme, quel contenu, etc.)

A) Formalisation

Notre méthode aujourd'hui:

1/ Analyse du PC

2/ Rédaction de note à partir d'une trame:

- tableau compatibilité/conformité →
- analyse détaillée avec recommandations et prescriptions

SYNTHESE DE L'ANALYSE	
Compatibilité au SAGE	Semble compatible
Conformité au SAGE	Semble conforme

3/ Cette analyse est transmise par courrier

4/ Echanges éventuels avec maitre d'ouvrage pour trouver des solutions



Est-ce que ce formalisme/fonctionnement convient ?

Quels besoins, quelles attentes des collectivités ?

Piste de travail D: Formalisation des analyses sur les projets effectués par la cellule d'animation et clarification de l'interprétation du SAGE sur la gestion des eaux pluviales (quelle forme, quel contenu, etc.)

B) Clarification de l'interprétation du SAGE



Quels critères et quel contenu pour juger de la **compatibilité/conformité**, **compatibilité/conformité sous réserve** ou **non compatibilité/conformité** ?



Nécessité de clarifier cette interprétation pour une **équité de traitement** et une **homogénéité** dans les analyses



Envisager un appui juridique permettant **l'interprétation et la formalisation des analyses** ?

Piste de travail D: Formalisation des analyses sur les projets effectués par la cellule d'animation et clarification de l'interprétation du SAGE sur la gestion des eaux pluviales (quelle forme, quel contenu, etc.)

- **D 632 Aider** les pétitionnaires et porteurs de projets, collectivités et aménageurs notamment, à **respecter les procédures liées à l'eau et aux milieux**

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - S'accorder sur le bon formalisme des analyses effectuées par la cellule d'animation du SAGE, en réponse aux attentes des collectivités et des pétitionnaires - Partager les interprétations des règles et des exigences du SAGE pour des analyses homogènes, équitables et cohérentes avec les attentes de la CLE et des CT 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - Collectivités - Services de l'Etat

Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

Sous-objectif 1.2 : Valoriser les paysages identitaires de l'eau, et favoriser leur appropriation par les aménageurs et les habitants

- **D 121 Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage** à l'échelle du territoire Marne Confluence
- **D 122** Créer une **culture commune et une vision partagée des paysages de l'eau et de leur évolution** sur le territoire Marne Confluence, en mobilisant les acteurs du SAGE pour sa diffusion
- **D 123 Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau** dans les documents d'urbanisme
- **D 124 Intégrer des objectifs de qualité paysagère liée à l'eau** dans tous les projets d'aménagement
- **D 612** Développer **le suivi et l'évaluation continue des objectifs du SAGE au regard des dynamiques territoriales**, en s'appuyant notamment sur un tableau de bord et un observatoire

Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

- D 121 Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage à l'échelle du territoire Marne Confluence**

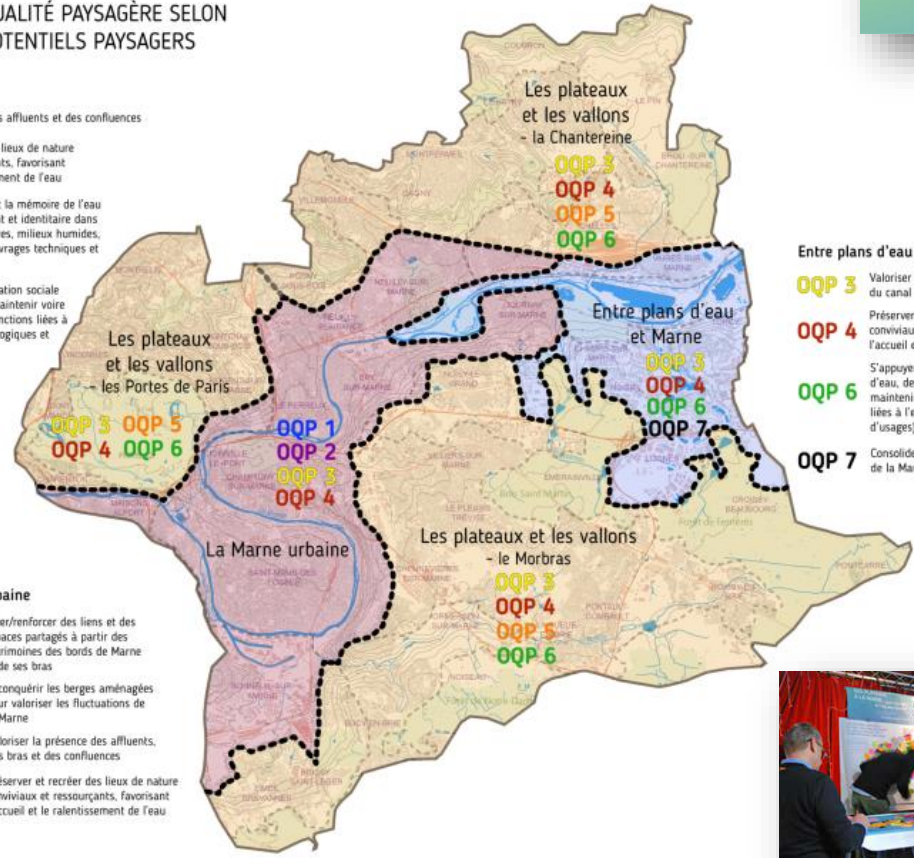
Le plan de paysage Marne Confluence:



LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE SELON LES SECTEURS DE POTENTIELS PAYSAGERS

Les plateaux et vallons

- OQP 3** Valoriser la présence des affluents et des confluences
- OQP 4** Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau
- OQP 5** Réinvestir la présence et la mémoire de l'eau pour son rôle structurant et identitaire dans le territoire (rus et rivières, milieux humides, sources et fontaines, ouvrages techniques et patrimoniaux)
- OQP 6** S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau, pour maintenir voire développer toutes les Fonctions liées à l'eau (hydrauliques, écologiques et d'usages)



La Marne urbaine

- OQP 1** Créer/renforcer des liens et des espaces partagés à partir des patrimoines des bords de Marne et de ses bras
- OQP 2** Reconquérir les berges aménagées pour valoriser les fluctuations de la Marne
- OQP 3** Valoriser la présence des affluents, des bras et des confluences
- OQP 4** Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau

Entre plans d'eau et Marne

- OQP 3** Valoriser la présence des affluents, du canal et des confluences
- OQP 4** Préserver et recréer des lieux de nature conviviaux et ressourçants, favorisant l'accueil et le ralentissement de l'eau
- OQP 6** S'appuyer sur l'appropriation sociale des plans d'eau, des bords de Marne et du canal pour maintenir voire développer toutes les fonctions liées à l'eau (hydrauliques, écologiques et d'usages)
- OQP 7** Consolider le patrimoine naturel du lit majeur de la Marne et son appropriation sociale



Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

- **D 121 Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage** à l'échelle du territoire Marne Confluence

Le plan de paysage Marne Confluence:

- Un **référentiel de questionnements** qui invite à :
 - **décloisonner** les processus d'aménagement,
 - **donner du sens** vis-à-vis des enjeux,
 - favoriser leur **production collective**.
- Du « **sur mesure** » : s'adapter selon les lieux, les temps du processus d'aménagement
- Il installe et met en œuvre le « **réflexe paysage** » dans les processus d'aménagement (concertation, planification, projets...)

les bonnes questions ?

- les échelles de temps
- les échelles spatiales
- la coopération entre les territoires
- la multifonctionnalité
- la qualité urbaine, écologique, paysagère

L'approche paysagère, c'est un regard transversal, c'est penser et agir autrement, avec le territoire.



Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

- **D 121 Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage** à l'échelle du territoire Marne Confluence

Le plan de paysage Marne Confluence:

II.3.1- OQP 5 : Réinvestir la présence et la mémoire de l'eau pour son rôle structurant et identitaire dans le territoire (rus et rivières, milieux humides, sources et fontaines, ouvrages techniques et patrimoniaux)

Objectif de qualité paysagère OQP 5

Cet objectif vise à recenser, révéler et mettre en valeur les traces de l'eau dans le territoire, son histoire, ses paysages, et à s'appuyer sur ces atouts dans l'aménagement et l'appropriation des paysages.

Il se décline selon deux objectifs stratégiques :

- ▲ Redonner de l'espace et de la lisibilité aux tracés anciens et actuels de l'eau
- ▲ Mettre en place une approche pédagogique autour du cycle de l'eau et de son cheminement dans la ville.

Les objectifs opérationnels et les actions

Les Plateaux et Vallons : Morbras et Chantereine

5.1 Re-marquer les vallons et vallées

- 72 Identifier, protéger et restaurer les continuités écologiques et de cheminement le long des vallons (ou des talwegs), en reliant les réservoirs de biodiversité et les espaces de nature conviviale
- 73 Identifier les possibilités et aménager des accès et des franchissements des rus
- 74 Réglementer le rapport des nouveaux aménagements avec les petites rivières, en respectant leur localisation et leur identité (charte paysagère, cahier des prescriptions, fiches de lots, OAP)

5.2 Valoriser le cycle de l'eau et son cheminement

- 79 Étudier les potentiels tronçons de ruisseau à ciel ouvert « renaturable » pour redonner un fonctionnement hydro-morphologique et écologique vertueux aux rus (diversification des profils de berges, des facies d'écoulement, des strates végétales)
- 80 Étudier les potentiels d'aménagement d'espaces publics et/ou partagés entourant les rus dans les quartiers urbanisés
- 81 Former et encourager les privés à entreprendre une gestion respectueuse des rus et cours d'eau

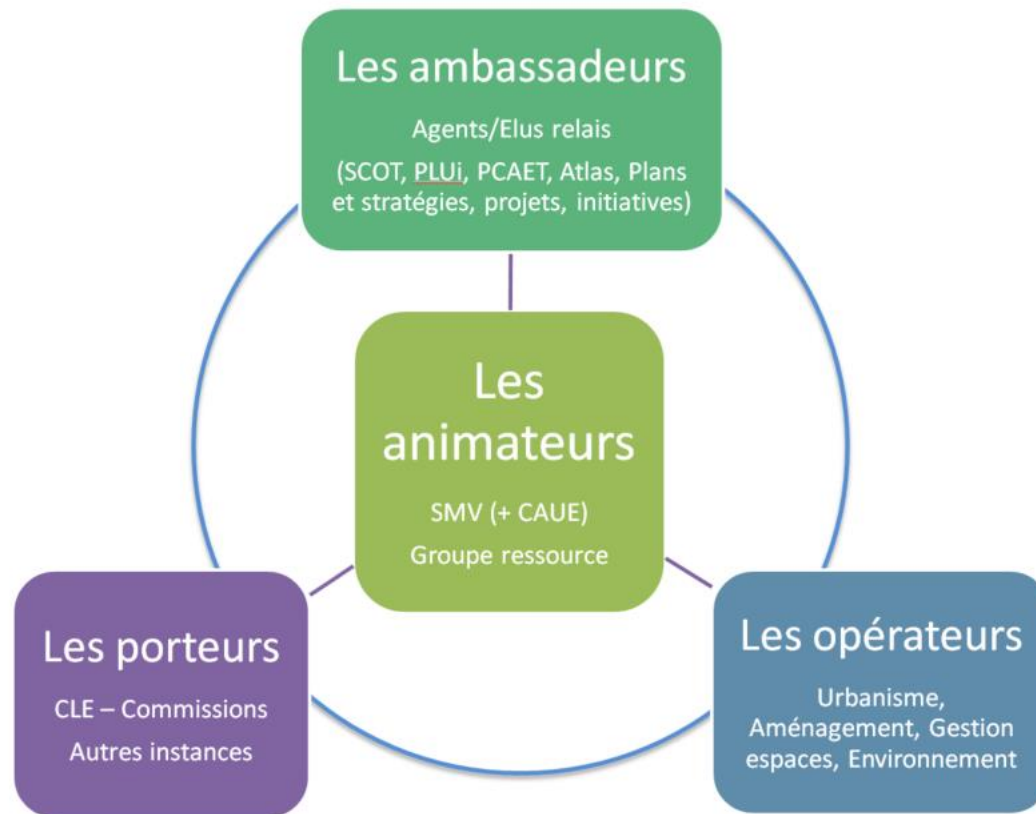
5.3 Signifier le cycle de l'eau et l'eau invisible ou disparue

- 85. Créer une carte interactive autour de l'eau, de sa mémoire et de ses paysages (s'orienter vers un SIG métropolitain)
- 86 Créer des itinéraires historiques du patrimoine liés à l'eau (fontaines, rus, sources, mares)
- 87. Garder la trace de l'eau invisible ou disparue dans les aménagements
- 88 Inventorier et inscrire la présence actuelle ou les traces anciennes de l'eau (rus, sources, plans d'eau, milieux humides...)

Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

- **D 121 Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage** à l'échelle du territoire Marne Confluence

Le plan de paysage Marne Confluence:



Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

- **D 121 Elaborer le référentiel des paysages de l'eau / plan paysage** à l'échelle du territoire Marne Confluence

Ce qui a été fait:

- Convention avec les CAUEs
- Accompagnement de projets (Ex emprises A103)
- Accompagnement réalisation de documents d'urbanisme (PLUi PEMB)

Pour le moment, **peu de retours/recensements** projets ou actions qui répondent spécifiquement au plan de paysage, mais **un besoin réel et des réalisations.**

Permet de convaincre les porteurs de projets car répond à des attentes concrètes et opérationnelles



Faire vivre le Plan de Paysage



Point Etude Urbaine Paysage Eau Biodiversité

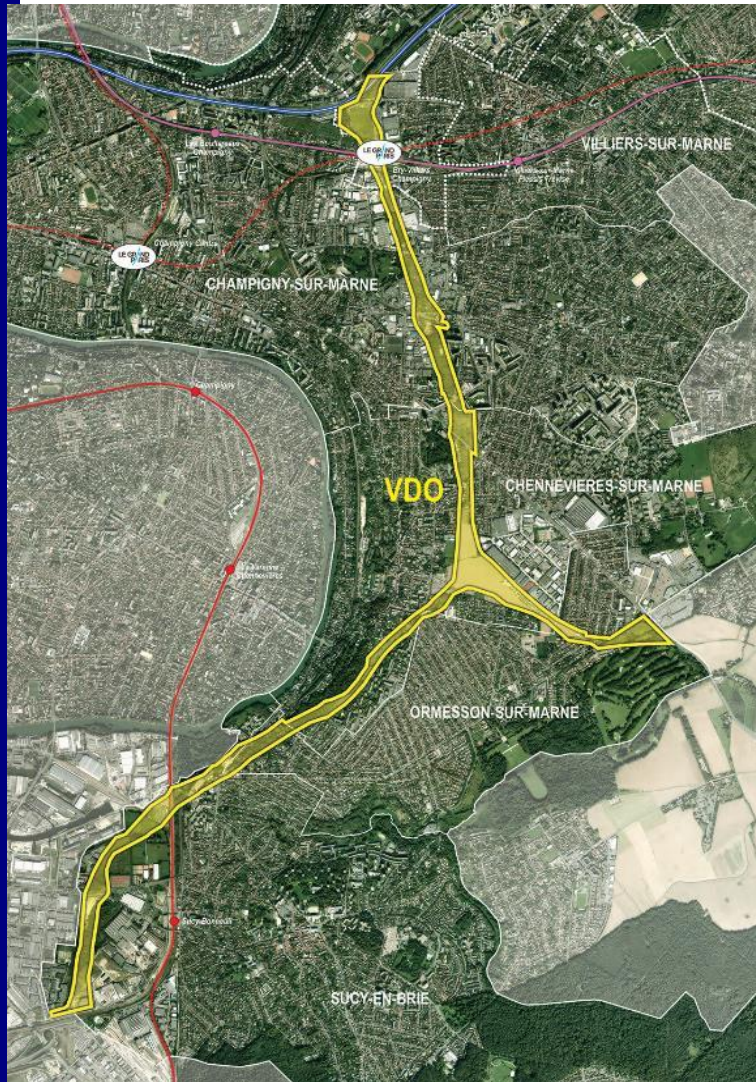
Hanadi GARIBLI, Chef de projets

EPA Marne



CONTRAT D'INTERET NATIONAL SUR LES EMPRISES DE L'ANCIENNE VOIE DE DESSERTE ORIENTALE ENTRE LES GARES DE VILLIERS-SUR-MARNE ET SUCY-EN-BRIE

QUATRE PILIERS DE REFLEXION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VDO



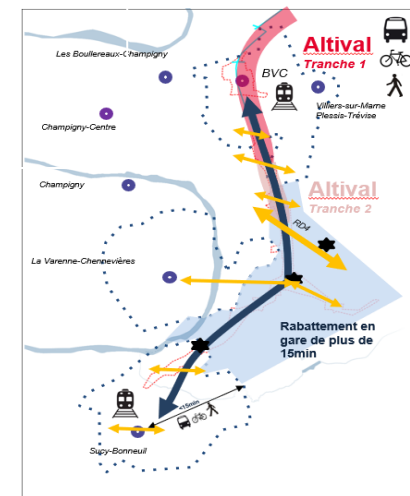
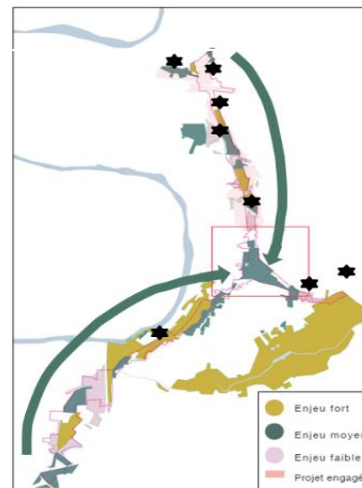
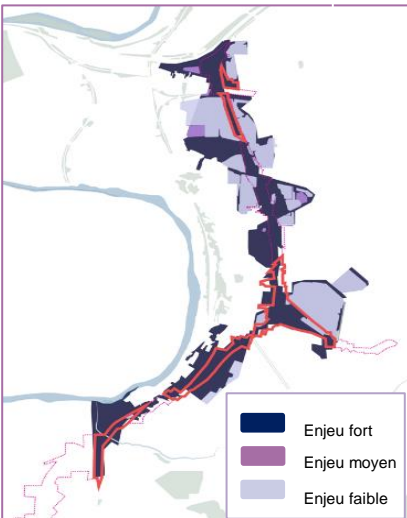
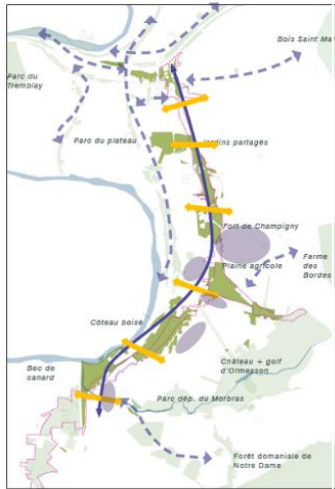
- **Délaissés de terrains anciennement réservés pour le projet de l'autoroute A87 nommée VDO, abandonnés dans les années 80.**
- **5 communes impactées : Villiers-sur Marne, Champigny-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie.**
- **Création d'un CIN avec des objectifs d'accompagnement des collectivités sur les thématiques suivantes:**
 - **Mobilité,**
 - **Attractivité résidentielle,**
 - **Développement économique,**
 - **Environnement et animation**

ATELIERS ET ETUDES LANCEES DEPUIS 2017

- 6 Ateliers organisés en 2017 et 2018 ont permis de cadrer l'ensemble des thématiques à traiter : Mobilités, Energie, Eau, Paysage et Biodiversité, Développement Economique, Formes Urbaines et Densité, Stratégie Foncière.
- Des ateliers supplémentaires en 2019 sur la question d'identité et de marketing territorial.
- **L'étude paysage-eau-biodiversité** a été lancé en avril 2020 après désignation du Groupement piloté par Taktyk
- **L'étude cadre mobilités** a été lancé en novembre 2020 avec le Groupe Artelia
- En novembre 2020, la **question des usages du territoire** est intégrée aux réflexions avec le travail de Guillaume BARNAVON (Lauréat EUROPAN 2019)
- Depuis le lancement des études:
 - Arpentages,
 - Balades urbaines avec le CAUE,
 - Ateliers de pédagogie, de partage et d'échange ayant comme objectif de constituer une vision d'ensemble.
 - Cotech et Copil pour valider et acter les différentes phases.
 - Accompagnement par le SAGE Marne Confluence tout au long du processus

Synthèse : des invariants pour l'aménagement de la VDO

- le développement des projets urbains autour d'une continuité verte du nord au sud de la VDO
- l'intégration des enjeux paysagers et le renforcement de la gestion des eaux pluviales dans chaque opération, selon des principes homogènes à l'échelle de la VDO
- l'accessibilité en moins de 15mn aux gares structurantes du territoire (Bry-Villiers-Champigny-BVC, Sucy-Bonneuil, La Varenne-Chennevières), par le projet Altival au Nord de la VDO et par l'amélioration des points de congestion au Sud de la VDO, y compris par la création de nouvelles voiries dans les opérations
- la prise en compte de la mobilité de proximité, au sein des secteurs de projet (modes actifs, etc.).
- Valoriser et renforcer les usages existants à court terme





SCÉNARIOS ÉTUDIÉS ET PROPOSITION D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA VDO

Piste de travail E: Suivi de la mise en œuvre du plan de paysage

Dispositions associées: D 121, D 122, D 123, D 124 et D 612.

Analyse cellule d'animation:

Aspects positifs:	Acteurs identifiés:
<ul style="list-style-type: none"> - Continuer à promouvoir l'intégration des paysages de l'eau dans la ville et répondre ainsi aux enjeux techniques du SAGE - Identifier les différents supports de mise en œuvre, les diffuser, partager les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - SMV - CAUEs - Porteurs de projets et de planification urbaine



Atelier de travail

A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?



Déroulé de l'atelier:

Piste de travail B:
Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre aux services instructeurs pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (réalisation de fiches reflexes pour aider les services instru

Nom / Prénom	Entité	Fonction	Aspects positifs / Apports pour le territoire
Emma BOYER	AESN	Chargée d'études	
Lionel SAMSON	DDT 77	Chargé d'instruction police de l'eau - eaux pluviales	
Grégory MOREAU	DDT 77	Chef de l'USIPE / chargé de mission SAGE	

Inscrire ses remarques au niveau des cases comportant votre nom sur le fichier Excel

Vigilances à avoir (Méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc.)	Porteurs potentiels de l'action	Calendrier (cocher la			
		2022		2023	
		1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2èm

A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?



Déroulé de l'atelier:

Piste de travail B:
Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre aux services instructeurs pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (réalisation de fiches reflexes pour aider les services instru

Nom / Prénom	Entité	Fonction	Aspects positifs / Apports pour le territoire
Emma BOYER	AESN	Chargée d'études	
Lionel SAMSON	DDT 77	Chargé d'instruction police de l'eau - eaux pluviales	
Grégory MOREAU	DDT 77	Chef de l'USIPE / chargé de mission SAGE	

Inscrire ses remarques au niveau des cases comportant votre nom sur le fichier Excel

Remplir les cases **aspects positifs et apports** pour le territoire et aux **vigilances** à avoir (méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc...)

Vigilances à avoir (Méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc.)	Porteurs potentiels de l'action	Calendrier (cocher la)			
		2022		2023	
		1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre

A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?



Déroulé de l'atelier:

Piste de travail B:
Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre aux services instructeurs pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (réalisation de fiches reflexes pour aider les services instru

Nom / Prénom	Entité	Fonction	Aspects positifs / Apports pour le territoire
Emma BOYER	AESN	Chargée d'études	
Lionel SAMSON	DDT 77	Chargé d'instruction police de l'eau - eaux pluviales	
Grégory MOREAU	DDT 77	Chef de l'USIPE / chargé de mission SAGE	

Inscrire ses remarques au niveau des cases comportant votre nom sur le fichier Excel

Remplir les cases **aspects positifs et apports** pour le territoire et aux **vigilances** à avoir (méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc...)

Mentionner les potentiels porteurs des actions

Vigilances à avoir (Méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc.)	Porteurs potentiels de l'action	Calendrier (cocher la)			
		2022		2023	
		1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2èm

A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?



Déroulé de l'atelier:

Piste de travail B:
Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre aux services instructeurs pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (réalisation de fiches reflexes pour aider les services instru

Nom / Prénom	Entité	Fonction	Aspects positifs / Apports pour le territoire
Emma BOYER	AESN	Chargée d'études	
Lionel SAMSON	DDT 77	Chargé d'instruction police de l'eau - eaux pluviales	
Grégory MOREAU	DDT 77	Chef de l'USIPE / chargé de mission SAGE	

Inscrire ses remarques au niveau des cases comportant votre nom sur le fichier Excel

Remplir les cases **aspects positifs et apports** pour le territoire et aux **vigilances** à avoir (méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc...)

Mentionner les potentiels porteurs des actions

Vigilances à avoir (Méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc.)	Porteurs potentiels de l'action	Calendrier (cocher la)			
		2022		2023	
		1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2èm

Mentionner **la priorité de ces pistes** via la cartouche « calendrier » (une croix pour chaque semestre nécessaire).

A vos crayons !

Qu'en pensez vous ?



Déroulé de l'atelier:

Piste de travail B:
Elaboration d'un kit d'éléments à transmettre aux services instructeurs pour les projets, aménagements, permis de construire etc. (réalisation de fiches reflexes pour aider les services instru

Nom / Prénom	Entité	Fonction	Aspects positifs / Apports pour le territoire
Emma BOYER	AESN	Chargée d'études	
Lionel SAMSON	DDT 77	Chargé d'instruction police de l'eau - eaux pluviales	
Grégory MOREAU	DDT 77	Chef de l'USIPE / chargé de mission SAGE	

Inscrire ses remarques au niveau des cases comportant votre nom sur le fichier Excel

Remplir les cases **aspects positifs et apports** pour le territoire et aux **vigilances** à avoir (méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc...)

Rajouter éventuellement des pistes de travail qui vous sembleraient intéressantes à intégrer à la feuille de route

Vigilances à avoir (Méthode, moyens humains, temps de mise en œuvre, partenaires incontournables, etc.)	Porteurs potentiels de l'action	Mentionner les potentiels porteurs des actions			
		2022		2023	
		1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre

Mentionner **la priorité de ces pistes** via la cartouche « calendrier » (une croix pour chaque semestre nécessaire).



Bilan de la feuille de route 2022- 2024 de la CT « Eau dans l'aménagement urbain »

Bilan Débriefing



Bilan de la feuille de route 2022- 2024 de la CT « Eau dans l'aménagement urbain »

Synthèse



Point d'information sur le Plan national gestion des eaux pluviales

Christophe DEBARRE, Chargé de mission Eau pluviale

Syndicat Marne Vive

Une première pour les « eaux pluviales » !

Présentation du plan le 16 novembre 2021 par Bérangère ABBA (secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité)

- <https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-premier-plan-national-dactions-gestion-des-eaux-pluviales>

Les enjeux identifiés par le plan :

Prévention et gestion des inondations par ruissellement urbain

Préservation et restauration de la qualité des eaux

Adaptation des villes au changement climatique

Des moyens pour accompagner financièrement les projets :

- **Programme d'Investissements d'Avenir 4 – Appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable » (ADEME)** : doté de 305 M€ => projets de gestion durable des eaux pluviales à des fins de démonstrateurs ;
- **Agences de l'eau** : 450 M€ sur la période 2022-2024 => actions en faveur d'une gestion à la source des eaux pluviales.

Une première pour les « eaux pluviales » !

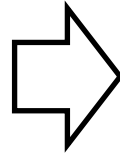
- **Constat n°1** : prise en compte insuffisante de la GEP dans les politiques d'aménagement du territoire
- **Constat n°2** : une gouvernance locale et un patrimoine parfois mal adaptés
→ une structuration des services afférents encore balbutiante
- **Constat n°3** : une réglementation éclatée et parfois imprécise au regard des enjeux
- **Constat n°4** : une recherche dynamique mais mal coordonnée et peu valorisée dans l'opérationnel, lacunaire sur la connaissance des rejets d'eaux usées par temps de pluie

→ En réponse :

**24 actions ciblées organisées
en 4 grands objectifs thématiques**

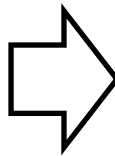
Plan d'action 2022-2024

Axe 1 • Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les politiques d'aménagement du territoire en améliorant la transversalité entre acteurs de l'eau et de l'aménagement



- **Accompagner acteurs aménagement**
- **Généraliser zonages pluviaux**
- **Intégrer eaux pluviales docs urba**
- **Faciliter accès aux aides financières**
- *Utiliser l'eau de pluie*
- *Centre de ressource « eau dans la ville »*

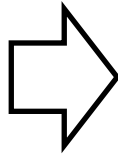
Axe 2 • Mieux faire connaître les eaux pluviales et les services qu'elles rendent en s'appuyant sur les retours d'expérience



- **Sensibiliser opérationnels – Visibilité projets**
- **Sensibilisation des professionnels**
- **Réseau d'animateurs « eaux pluviales »**
- *Formation bureaux d'études*
- **Sensibiliser / Former élus**
- *Appels à projets*

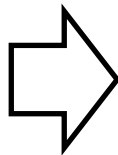
Plan d'action 2022-2024

Axe 3 • Faciliter l'exercice de police de l'eau et de la compétence GEPU pour améliorer la gestion des réseaux par temps de pluie



- **Réviser rubrique 2.1.5.0.**
- **Associer police de l'eau en amont projets**
- Expérimenter régime dérogatoire d'autorisation globale de rejets
- Expliciter les compétences EPCI
- Services publics administratif « gestion des eaux pluviales urbaines »

Axe 4 • Améliorer les connaissances scientifiques pour mieux gérer les eaux pluviales



- Connaissance rejets de temps de pluie (réseaux unitaires)
- Recenser et caractériser déversements réseaux séparatifs pluviaux (littoral)
- Connaissances sources des pollutions
- Stratégies de gestion des sédiments des ouvrages + entretien
- **Transfert résultats recherche**
- Démonstrateur des techniques

ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE PLAN NATIONAL D'ACTION « GESTION DES EAUX PLUVIALES »

Un réseau d'acteurs au niveau national et local

Structure porteuse du SAGE (SMV) active au sein :

- du réseau national des animateurs « eaux pluviales »
- des différents groupes de travail en Ile-de-France pour contribuer au réseau francilien (ARCEAU, GT baignade, GT « Eau et nature en ville »...)



Point d'information sur le projet de recueil cartographique des opérations de gestion intégrée des eaux pluviales

Christophe DEBARRE, Chargé de mission Eau pluviale

Syndicat Marne Vive

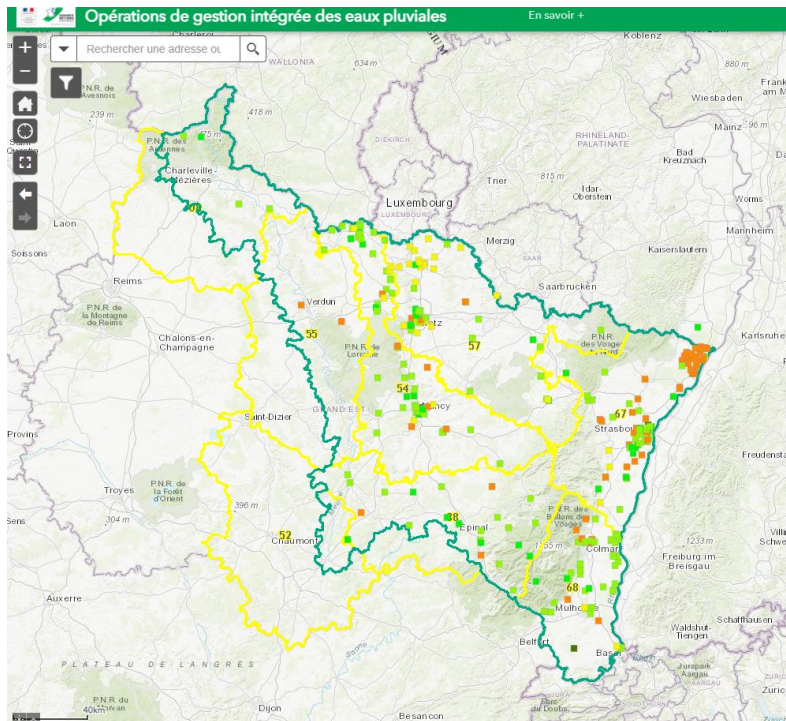
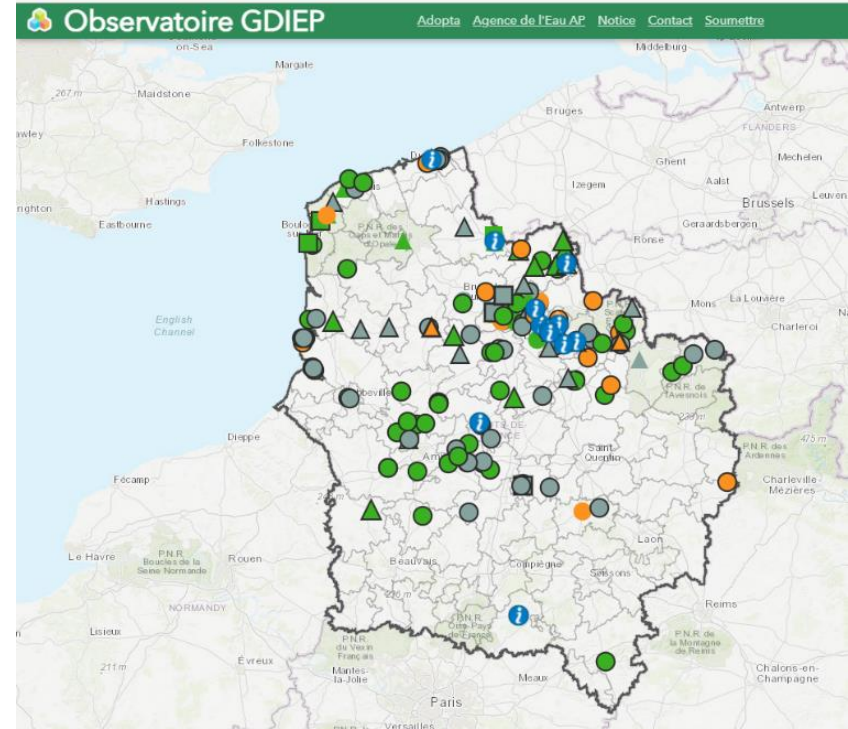
Des exemples de cartographies / observatoires au niveau national

GRAIE – Auvergne-Rhône-Alpes

- 250 opérations cartographiées
- > 70 fiches descriptives d'opérations

Des exemples de cartographies / observatoires au niveau national

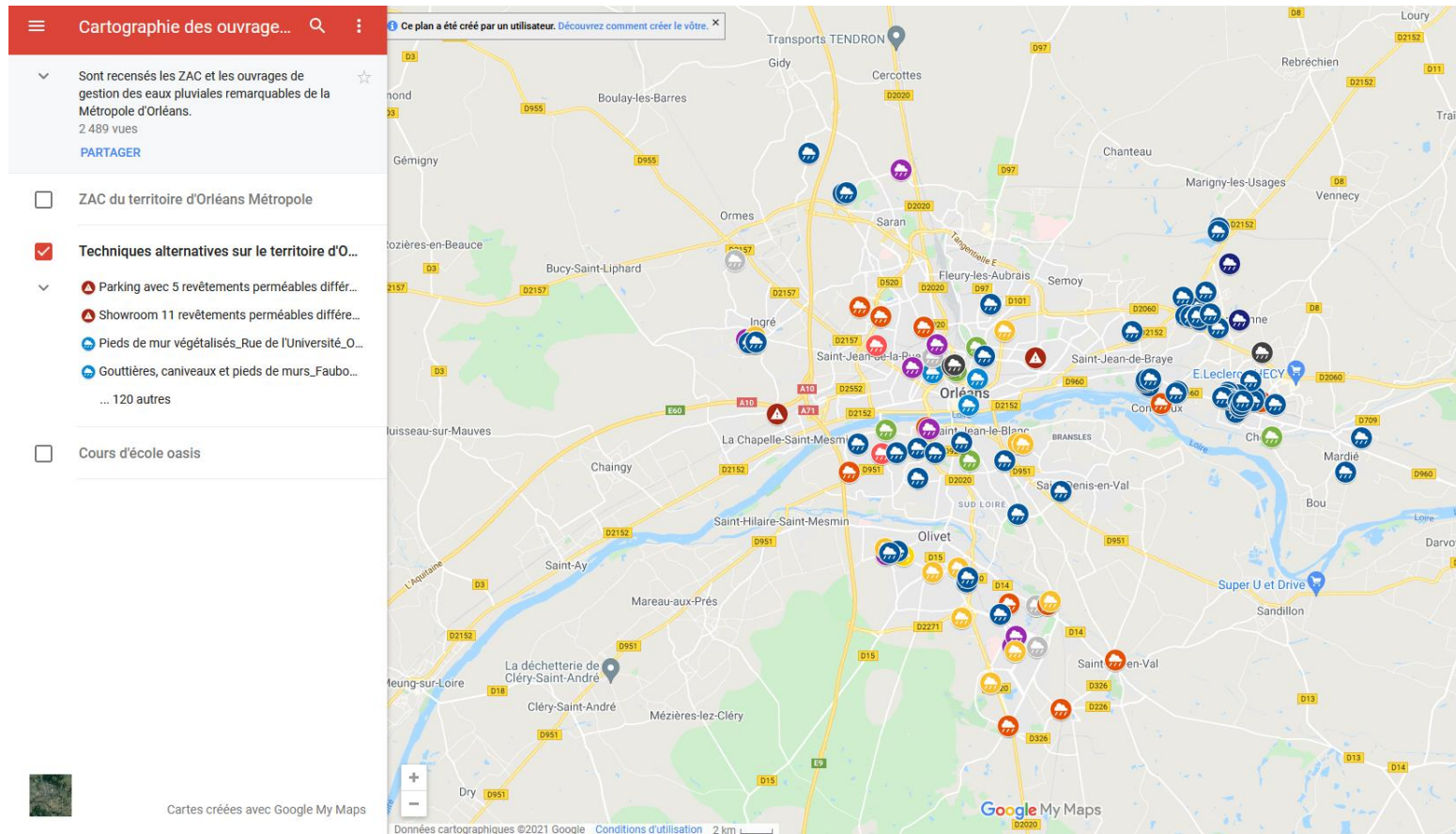
**Agence de l'Eau Artois Picardie
– Région Hauts de France**



**Agence de l'Eau Rhin Meuse –
Région Grand Est**

Des exemples de cartographies / observatoires au niveau national

Pôle Dream – Métropole d'Orléans



Et en Ile-de-France ?

Projet

Développer un outil cartographique de valorisation de projets se situant en Ile-de-France et étant vertueux en termes de gestion des eaux de pluie

Equipe de développement



Département environnement et géomaticien



Animateurs eaux pluviales



Service partenariat et politiques de l'eau

Avancement

2020

Démarrage collaboration (attentes/besoins) – proposition de grands principes de fonctionnement de l'outil

2021

Analyse d'outils similaires – réalisation de prototypes/maquettes et tests – identification de projets

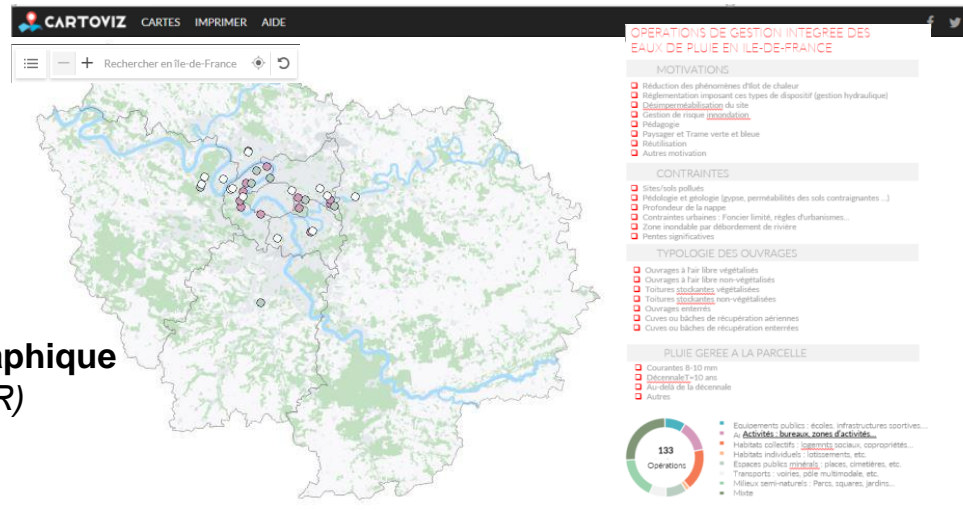
Et en Ile-de-France ?

Les 3 composants de l'outil cartographique

Tableau Sélection et catégorisation des projets
(Conçu et testé par animateurs EP/IPR)

Motivations		Contraintes																		
Code	Nom du projet	Date de livraison du projet (année)	Partenaires	Réduction des phénomènes liés au climat	Réglementation en vigueur des lieux de destination (gestion hydraulique)	Occupation du sol	Gestion de risque inondation	Pédagogie	Paysager et Trame verte et bleue	Réhabilitation	Autres motivations	Situations polluées	Historique et géologie (types de sols contraignants...)	Pédologie de surface	Contraintes urbaines : Foncier limité, règles d'urbanisme...	Zone inondable par débordement de rivière	Flots hydrauliques	Charges à l'acte	Coût	
1	code	Nom	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des	des (version) des
4	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
7	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
8	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000

Représentation cartographique
(Développé par l'IPR)



Fiche REX 4 pages

Retour d'expérience

Ce site a-t-il fonctionné ?

- Retour 1 (satisfaction totale...)
- Retour 2 (satisfaction des ouvrages...)
- Retour 3

Difficultés rencontrées et objectifs basés de cité ou non concluant

- Retour 1
- Retour 2
- Retour 3

Et si c'était à refaire ? Améliorez votre conseil pour les futurs projets similaires

- Retour 1
- Retour 2

Informations complémentaires

Contact

Message adressé au site. Communication : des événements, concert, séminaire, atelier, pour le développement du projet (autres partenaires, personnes, acteurs de communication pédagogique autour du projet...)

Liens annexes

Adresse des liens annexes

Etat d'avancement remplissage des éléments de l'outil

Projets avec renseignements tableaux

34

Projets avec renseignements fiches

6 (fiches non validées)

Et en Ile-de-France ?

Points forts



Prochaines étapes (fin 2021 – 2022)

Equipe de développement :

- Poursuite sélection des projets : géolocalisation / remplissage informations de bases
- Validation des catégories et critères d'affichage
- Validation du contenu et du maquetage des fiches
- Rédaction de fiches REX complémentaires

 **Objectif : un outil opérationnel courant 2022**

Autres partenaires : (EPT/CA – Départements – AESN – DRIEAT...)

- Contribution à l'outil : identification de projets, fiches REX existantes...

 **Objectif : enrichir l'outil au fil de l'eau**



D'autres sujets ?



Merci pour votre attention

Laura CLAVE, Animatrice du SAGE Marne Confluence

laura.clave@marne-vive.com

01 48 86 45 70

Syndicat Marne Vive

www.sage-marne-confluence.fr